



SARL LES EXPERTS DE L'HERAULT

8 PLACE DE VERDUN
34150 GIGNAC
FRANCE

0619465280
lesexpertsdelherault@orange.fr

Facture FAC000993

Du 04/02/2026
Etablie en Euro

001072 - DORIA AVOCATS

Références

260202039 MAITRE BRINGUIER
VOS REF 44 781

DORIA AVOCATS
23 BIS RUE MAGUELONE
34000 MONTPELLIER
FRANCE

Paiement par Chèque

Désignation	Qté Unité	PU TTC	Rem. Montant TTC	%TVA
ART00000013	1.00 UNI	470.00 HT: 391.67	470.00	20.00

Echéances

06/03/2026 • 470.00

TVA

20.00 % • HT : 391.67 • TVA : 78.33

Total HT Net

391.67

Total TVA

78.33

Total TTC

470.00

Net à payer en EUR

470.00

IBAN

CREDIT AGRICOLE GIGNAC
F
AGRIFRPP835

SARL au capital de 7 000.00 EUR - RCS : Montpellier - Siret : 45267159700030 - APE : 7120B - ID TVA: FR59 452671597

Pas d'escompte pour paiement anticipé, passée la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115 du 02/10/2012).

Les Experts de l'Hérault

Téléphone : 04 67 57 74 79 - Portable : 06 19 46 52 80

Email : lesexpertsdelherault@orange.fr

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

N° de dossier : 260202039

Date d'intervention : 02/02/2026

Renseignements relatifs au bien

Propriétaire

Photo générale (le cas échéant)

Commanditaire

Le dossier comprend les rapports de diagnostics suivants

Etat relatif à la présence de termites-Diagnostic de performance énergétique-Etat de l'installation électrique FD C16-600-Etat des risques et pollutions

SYNTHESE DU DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Ces conclusions par définition synthétiques ne sauraient éviter de prendre pleinement connaissance du détail des rapports. Voir en particulier les ouvrages ou éléments non contrôlés dans chaque diagnostic.

Métré selon loi Carrez

La superficie de la partie privative de ce lot est de :123.41 m2

Certificat termite

Nous n'avons pas constaté la présence d'indices de traces de termites le jour de l'expertise.

Rapport de repérage amiante vente

Sans Objet

C.R.E.P. (Constat de risque d'exposition au plomb)

Sans Objet

Concentration en Plomb	Nature des dégradations	Classement
< seuils		0
> seuils	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

D.P.E. (Diagnostics de performance énergétique)

Consommation conventionnelle :C : 156 kWh EP/m².an
Estimation des émissions de gaz à effet de serre : C : 26 kg CO2/m².an

Certificat gaz

Sans Objet

Certificat électricité

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électrique qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Monsieur et Madame,

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné,
atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens
en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier
de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates – référence indiquée sur chacun des dossiers),
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions,
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur et Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à Gignac le 02/02/2026

Signature et Cachet du Technicien


EXPERTS DE L'HERAULT
8, Place de Verdun
34150 GIGNAC
Tél. 04 67 57 74 79 - Fax 04 67 63 80 50
N° Siret : 452 671 597 00014

Diagnostic Amiante – dpe – plomb – état parasitaire – loi Carrez – gaz – électricité – piscine – ernt.

Les Experts de l'Hérault, 8 Place de Verdun 34150 Gignac - Sarl au capital de 7700 €

RCS de Clermont l'Hérault - Siret N° 45267159700014 - APE 743B - Rc Allianz

Page 3 sur 5

Numéro de dossier : 260202039 -

Certifie par la présente que :

a passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences

DOMAINE TECHNIQUE	INTITULE	DEBUT DE VALIDITE	FIN DE VALIDITE
Electricité	Etat de l'installation-reseaux d'électricité	17/12/2023	16/12/2030
Plomb	Caractérisation de l'installation au plomb, Diagnostic plomb avant mouture	25/10/2022	24/10/2029
Terrains métropole	Etat relatif à la présence de sismos dans le bâtiment de métropole	25/10/2022	24/10/2029
DPE	Diagnostic de performance énergétique d'habitations individuelles, de tout le usage d'habitation, de tout le usage sans que l'habitation dans des bâtiments à usage principal d'habitation et les documents relatifs au respect des règles de construction en matière de performance énergétique et environnementale prévues au titre VI du livre Ier du code de la construction et de l'habitation.	25/05/2023	24/05/2030
Amiante	Aspersion pour réviser un isolant, repérage avant vente, chèque technique amiante, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante.	25/10/2022	24/10/2029

qui ont été réalisés par Socotec Certification France conformément :

Article du 20 juillet 2021 détermine les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de tous les organismes de formation et les organismes appliqués aux organismes de production et mettent l'accent du 24 décembre 2021 détermine les critères de certification des experts de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Article du 24 décembre 2021 détermine les critères de certification des experts de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Votre Assurance

► **RCE PRESTATAIRES**

Assurance et Banque



SARL LES EXPERTS DE L HERAULT
8 PL DE VERDUN
34150 GIGNAC FR

AGENT

39725 ST ANDRE DE SANGONIS

Tél : 0467578888

Email : AGENCE.COURAND2@AXA.FR

Portefeuille : 0034137044

Vos références :

Contrat n° 10743557304

Client n° 2984300604

AXA France IARD, atteste que :

SARL LES EXPERTS DE L HERAULT
8 PL DE VERDUN
34150 GIGNAC

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 10743557304** ayant pris effet le **01/04/2023**

Ce contrat garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités indiquées en page suivante.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/11/2025** au **01/11/2026** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à ST ANDRE DE SANGONIS le 4
décembre 2025

Pour la société :

Les Experts de l'Hérault

Téléphone : 04 67 57 74 79 - Portable : 06 19 46 52 80

Email : lesexpertsdelherault@orange.fr

CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret n° 97-532 du 23 mai 1997

N° de dossier :
260202039

Date de commande : 02/02/2026
Date de visite : 02/02/2026

1 - Désignation du bien à mesurer

Adresse : 55 AVENUE JEAN MOULIN 34110 FRONTIGNAN
Nature du bien : Maison
Etagé : Rez de jardin + 1
Lot(s) : NC Date de construction : 2004

2 - Le propriétaire/bailleur du bien

No

3 - Description du bien mesuré

Pièce désignation	Superficie carrez (en m²)
SALON CUISINE	45.56
COULOIR	4.37
WC	1.37
CHB 1	13.16
CHB 2	14.80
PALIER	4.15
MEZANINE	13.32
CHB 3	8.56
CHB 4	9.21
S/EAU	7.51
WC 2	1.40

4 - Superficie privative totale du lot : **123.41 m²**

5 - Autres éléments constitutifs du bien non pris en compte

Pièce désignation	Superficie hors carrez (en m²)
GARAGE	20.32

6 - Superficie annexe totale du lot : **20.32 m²**

Observation : le règlement de copropriété ne nous ayant pas été soumis, la responsabilité de la société se voit déchargée quant à l'exactitude de la désignation et de la constitution du lot de copropriété ci-dessus défini. Les surfaces annoncées sont donc celles occupées par le demandeur.

Intervenant :

Fait à : GIGNAC

Le : 02/02/2026

Diagnostic Amiante - dpe - Audit - plomb - état parasitaire - loi Carrez - gaz - électricité - piscine - ernt.

Les Experts de l'Hérault, 8 Place de Verdun 34150 Gignac - Sarl au capital de 7700 €

RCS de Clermont l'Hérault - Siret N° 45267159700030 - APE 743B - Re Allianz

Page 1 sur 1

Numéro de dossier : 260202039

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

Pour vérifier la validité de ce DPE, scannez le QR code

n° : 2634E03258330

établi le : 04/02/2026

valable jusqu'au : 03/02/2036



Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr

dossier n° : 260202039

adresse : **55 AVENUE JEAN MOULIN 34110 FRONTIGNAN**

type de bien : Maison individuelle

année de construction : 2004

surface de référence : **123.41m²**

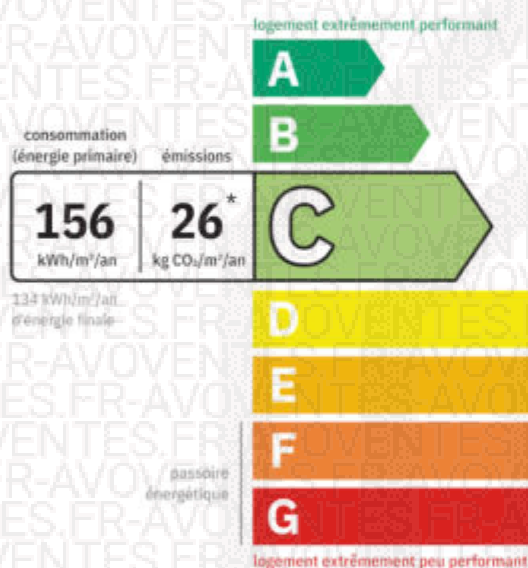
étage : Rez de jardin + 1

porte :

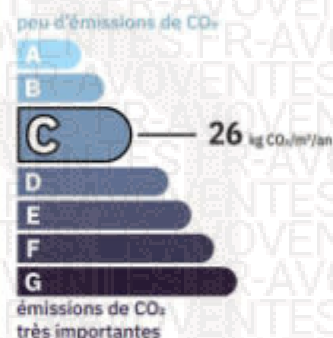
lot n° :

propriétaire : AVOVENTES.FR

Performance énergétique et climatique



* Dont émissions de gaz à effet de serre



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir page 5 à 6.

Ce logement émet 3209 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 16627 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.).

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 les détails par poste. voir p.3 les détails par poste.



entre **1960€** et **2730€** par an

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris) conformément à l'arrêté du 31 mars 2021 en vigueur lors de l'établissement du DPE

Comment réduire ma facture d'énergie ?
voir p.3

Informations diagnostiqueur
LES EXPERTS DE L'HERAULT

8 Place de Verdun,
34150 GIGNAC

N° SIRET :

diagnostiqueur : AVOVENTES.FR

tel : 04 67 57 74 79

email : lesexpertsdelherault@orange.fr

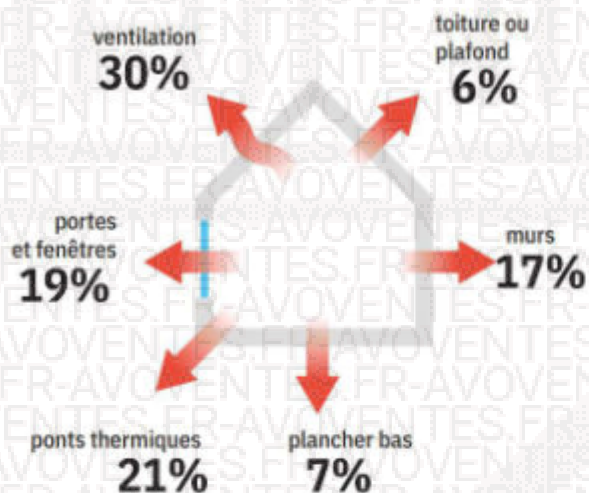
n° de certification : DTI / 202210 - 004

Valide jusqu'en 2029

org.de certification : SOCOTEC

À l'attention du propriétaire du bien à l'occasion de la réalisation du DPE : Dans l'encadré du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Agence vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou d'une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir autre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contact» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.socotec.fr/>).

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



Système de ventilation en place



VMC Basse pression Auto-réglable

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil



bonne inertie du logement



logement traversant

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergies renouvelables

Diverses solutions existent :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux



géothermie

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte)

Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	 répartition des dépenses
 chauffage	 gaz	13630 (13630 é.f.)	entre 1250 € et 1700 €	 64%
 eau chaude sanitaire	 électricité	3831 (2016 é.f.)	entre 450 € et 630 €	 23%
 refroidissement		0 (0 é.f.)	entre 0 € et 0 €	 0%
 éclairage	 électricité	445 (234 é.f.)	entre 60 € et 100 €	 3%
 auxiliaire	 électricité	294 (155 é.f.)	entre 40 € et 70 €	 2%
 auxiliaire	 électricité	1082 (569 é.f.)	entre 160 € et 230 €	 8%
énergie totale pour les usages recensés :		19 282 kWh (16 604 kWh é.f.)	entre 1 960 € et 2 730 € par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous.

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 120ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

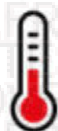
* Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C,
c'est -27% sur votre facture **soit -398€ par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

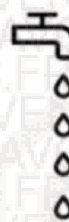
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation,
température recommandée en été → 28°C

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 120ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ

50ℓ consommés en moins par jour,
c'est -22% sur votre facture **soit -106€ par an**

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	Murs Nord Est, Sud Ouest, Nord Ouest, Sud Est en blocs de béton creux donnant sur l'extérieur, avec isolation intérieure Murs Sud Ouest en blocs de béton creux donnant sur garage, avec isolation intérieure	moyenne
 plancher bas	Plancher inconnu donnant sur vide sanitaire, avec isolation extérieure	bonne
 toiture/plafond	Combles aménagés sous rampant donnant sur l'extérieur, avec isolation extérieure	insuffisante
 portes et fenêtre	Portes en métal opaque pleine Baies sans ouverture possible métallique sans rupture de pont thermique, double vitrage et volets roulants pvc (épaisseur tablier =< 12mm) Portes-fenêtres coulissantes métallique sans rupture de pont thermique, double vitrage et volets roulants pvc (épaisseur tablier =< 12mm)	moyenne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Installation de chauffage seul classique (système individuel) Chaudière gaz standard (Année: 2004, Energie: Gaz) Emetteur(s): Radiateur
 pilotage	Générateur sans régulation par pièce, Equipement : central avec minimum de température, Système : radiateur / convecteur
 eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical Autres ou inconnue, de type accumulé (système individuel)
 climatisation	
 ventilation	VMC Basse pression Auto-réglable

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

type d'entretien	
 ventilation	Aérer les pièces 5 minutes par jour, fenêtres grandes ouvertes. Ne pas obstruer les entrées d'air. Les nettoyer à l'aide d'un chiffon sec → 1 fois par an Nettoyer les bouches d'extraction → tous les 2 ans Entretien des conduits par un professionnel → tous les 3 à 5 ans
 chaudière	Entretien obligatoire par un professionnel → 1 fois par an Programmer la température de chauffage en fonction de votre présence. Abaisser la température de 2 à 3°C la nuit.
 radiateurs	Dépoussiérer les radiateurs régulièrement.
 circuit de chauffage	Faire déboucher le circuit de chauffage par un professionnel → tous les 10 ans Veiller au bon équilibrage de l'installation de chauffage.
 éclairages	Nettoyer les ampoules et luminaires.
 isolation	Faire vérifier les isolants par un professionnel → tous les 20 ans

Recommandation d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet d'aller vers un logement très performant.



Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux à envisager montant estimé : 6800 à 9200€

lot	description	performance recommandée
 chauffage	Mise en place d'une pompe à chaleur Air/Eau double service instantané avec robinet thermostatique (SCOP = 3.5) et réseau de distribution isolé	SCOP = 3.5

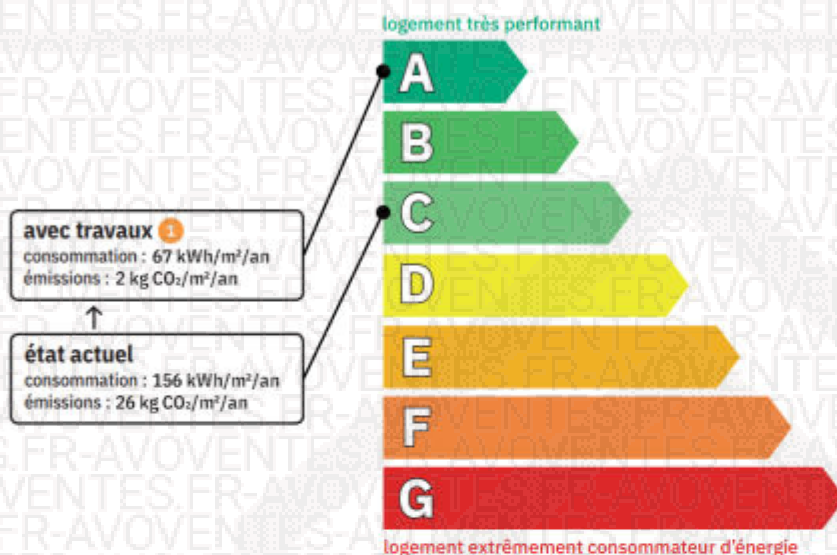
Commentaires :

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats. - La réglementation du 1 juillet 2021 précise que certaines surfaces sont exclues de la surface chauffée du DPE telles que les caves et pièces n'ayant pas vocation d'habitation et aménagée comme telle sans autorisation ni déclaration. - Les données saisies sont celles observées sur site, justifiées et/ou mesurées. Toutes les valeurs sans justificatif documentaire ou non mesurable sont saisies en "valeur par défaut" ou selon la date de construction du bien.

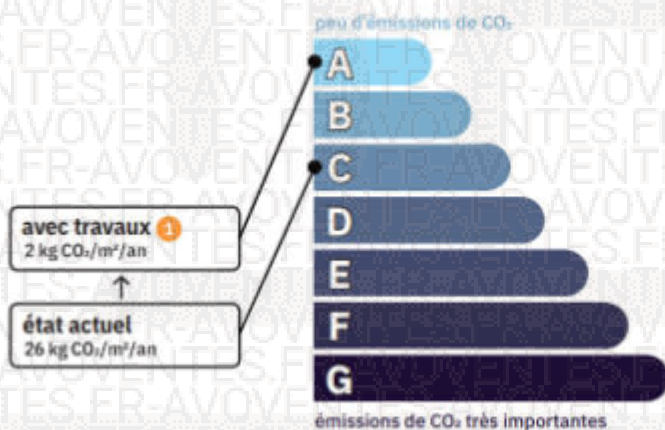
Les simulations et les commentaires relatifs aux améliorations thermiques mentionnés dans ce DPE, concernent l'ensemble du bien. Ces simulations ne préjugent pas de la nature des travaux nécessaires, ni de leur coût. Il est rappelé ici qu'il appartient au propriétaire d'approfondir la question à l'aide d'un professionnel qualifié pour chaque type de travaux envisagés. Ce DPE n'a pas pour but d'évaluer le dimensionnement et l'état du système de chauffage du bien en place le jour de la visite. Commentaire général sur le DPE pouvant expliquer des écarts possibles avec la réalité : Le présent DPE est établi avec un prix moyen des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national. Les consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usages fixées, et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle (plusieurs raisons dont la rigueur de l'hiver, le comportement réel des occupants qui peuvent s'écarter fortement des conditions standards ou de son temps d'occupation dans le bien).

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

france-renov.gouv.fr/aides



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par SOCOTEC CERTIFICATION FRANCE, 13 Cours Valmy 92977 PARIS LA DEFENSE CEDEX

référence du logiciel validé : WinDPE v3

référence du DPE : 260202039

date de visite du bien : 02/02/2026

invariant fiscal du logement : Non communiqué

référence de la parcelle cadastrale : Non communiquée(s)

méthode de calcul : 3CL-DPE 2021 (V 2025.11.1.0)

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Néant

La surface de référence d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles

Les simulations et les commentaires relatifs aux améliorations thermiques mentionnés dans ce DPE, concernent l'ensemble du bien. Ces simulations ne préjugent pas de la nature des travaux nécessaires, ni de leur coût. Il est rappelé ici qu'il appartient au propriétaire d'approfondir la question à l'aide d'un professionnel qualifié pour chaque type de travaux envisagés. Ce DPE n'a pas pour but d'évaluer le dimensionnement et l'état du système de chauffage du bien en place le jour de la visite. Commentaire général sur le DPE pouvant expliquer des écarts possibles avec la réalité : Le présent DPE est établi avec un prix moyen des énergies que l'Observatoire de l'Energie constate au niveau national. Les consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usages fixées, et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle (plusieurs raisons dont la rigueur de l'hiver, le comportement réel des occupants qui peuvent s'écarter fortement des conditions standards ou de son temps d'occupation dans le bien. Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Energie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats. - La réglementation du 1 juillet 2021 précise que certaines surfaces sont exclues de la surface chauffée du DPE telles que les caves et pièces n'ayant pas vocation d'habitation et aménagée comme telle sans autorisation ni déclaration. - Les données saisis sont celles observées sur site, justifiées et/ou mesurées. Toutes les valeurs sans justificatif documentaire ou non mesurable sont saisis en "valeur par défaut" ou selon la date de construction du bien.

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
département	🔍 Observé/mesuré	34110
altitude	🌐 données en ligne	4m
type de bien	🔍 Observé / mesuré	Maison individuelle
année de construction	≈ Estimé	2004
période de construction	≈ Estimé	De 2001 à 2005
surface de référence du bien	🔍 Observé / mesuré	123.41m²
nombre de niveaux	🔍 Observé / mesuré	2
hauteur moyenne sous plafond	🔍 Observé / mesuré	2.50m

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

plancher bas 1	référence pour les ponts thermiques		Plancher bas 1
	surface	🔍 Observé/mesuré	80
	type	🔍 Observé/mesuré	Plancher inconnu
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Oui
	type isolation	❌ Valeur par défaut	ITE
	épaisseur isolant	🔍 Observé/mesuré	Inconnue
	année d'isolation	❌ Valeur par défaut	De 2001 à 2005
	périmètre sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol	🔍 Observé/mesuré	41
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Lourde
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Vide sanitaire
toiture / plafond 1	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	référence pour les ponts thermiques		Plancher haut 1
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	80
	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	80 (surface des menuiseries déduite)
	type	🔍 Observé/mesuré	Combles aménagés sous rampant
	type de toiture	🔍 Observé/mesuré	Combles aménagés
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Oui
	type isolation	❌ Valeur par défaut	ITE
	épaisseur isolant	🔍 Observé/mesuré	Inconnue
	année d'isolation	❌ Valeur par défaut	De 2001 à 2005
mur 1	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	référence pour les ponts thermiques		Mur 1
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	36.25
	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	23.79 (surface des menuiseries déduite)
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	23
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Oui
	type isolation	❌ Valeur par défaut	ITI
mur 2	épaisseur isolant	🔍 Observé/mesuré	Inconnue
	année d'isolation	❌ Valeur par défaut	De 2001 à 2005
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Lourde
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord Est
	plancher bas associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu
	plancher haut associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Combles aménagés sous rampant
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	référence pour les ponts thermiques		Mur 2

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

mur 2	surface totale (m²)	⌚ Observé/mesuré	21.25
	surface opaque (m²)	⌚ Observé/mesuré	18.49 (surface des menuiseries déduite)
	type	⌚ Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	⌚ Observé/mesuré	23
	isolation	⌚ Observé/mesuré	Oui
	type isolation	✗ Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant	⌚ Observé/mesuré	Inconnue
	année d'isolation	✗ Valeur par défaut	De 2001 à 2005
	inertie	⌚ Observé/mesuré	Lourde
	orientation	⌚ Observé/mesuré	Sud Ouest
	plancher bas associé	⌚ Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu
	plancher haut associé	⌚ Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Combles aménagés sous rampant
	mitoyenneté	⌚ Observé/mesuré	Paroi extérieure
mur 3	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	référence pour les ponts thermiques		Mur 3
	surface totale (m²)	⌚ Observé/mesuré	15
	type	⌚ Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	⌚ Observé/mesuré	23
	isolation	⌚ Observé/mesuré	Oui
	type isolation	✗ Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant	⌚ Observé/mesuré	Inconnue
	année d'isolation	✗ Valeur par défaut	De 2001 à 2005
	inertie	⌚ Observé/mesuré	Lourde
	orientation	⌚ Observé/mesuré	Sud Ouest
	plancher bas associé	⌚ Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu
	plancher haut associé	⌚ Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Combles aménagés sous rampant
mur 4	type de local non chauffé	⌚ Observé/mesuré	Garage
	surface Aiu	⌚ Observé/mesuré	21
	isolation Aiu	⌚ Observé/mesuré	Oui
	surface Aue	⌚ Observé/mesuré	67
	isolation Aue	⌚ Observé/mesuré	Non
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.95
	référence pour les ponts thermiques		Mur 4
	surface totale (m²)	⌚ Observé/mesuré	15
	surface opaque (m²)	⌚ Observé/mesuré	11.99 (surface des menuiseries déduite)
	type	⌚ Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	⌚ Observé/mesuré	23
	isolation	⌚ Observé/mesuré	Oui
	type isolation	✗ Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant	⌚ Observé/mesuré	Inconnue

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

mur 4 (suite)	année d'isolation	✗ Valeur par défaut	De 2001 à 2005
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Lourde
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord Ouest
	plancher bas associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu
	plancher haut associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Combles aménagés sous rampant
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	référence pour les ponts thermiques		Mur 5
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	15
	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	11.94 (surface des menuiseries déduite)
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	23
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Oui
	type isolation	✗ Valeur par défaut	ITI
mur 5	épaisseur isolant	🔍 Observé/mesuré	Inconnue
	année d'isolation	✗ Valeur par défaut	De 2001 à 2005
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Lourde
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud Est
	plancher bas associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu
	plancher haut associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Combles aménagés sous rampant
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	référence pour les ponts thermiques		Mur 6
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	17.5
	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	13.66 (surface des menuiseries déduite)
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	23
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Oui
	type isolation	✗ Valeur par défaut	ITI
mur 6	épaisseur isolant	🔍 Observé/mesuré	Inconnue
	année d'isolation	✗ Valeur par défaut	De 2001 à 2005
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Lourde
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord Est
	plancher bas associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
	plancher haut associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Combles aménagés sous rampant
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
mur 7	référence pour les ponts thermiques		Mur 7
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	17.5
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

mur 7 (suite)	épaisseur moyenne (cm)	⌕ Observé/mesuré	23
	isolation	⌕ Observé/mesuré	Oui
	type isolation	✗ Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant	⌕ Observé/mesuré	Inconnue
	année d'isolation	✗ Valeur par défaut	De 2001 à 2005
	inertie	⌕ Observé/mesuré	Lourde
	orientation	⌕ Observé/mesuré	Sud Ouest
	plancher bas associé	⌕ Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
	plancher haut associé	⌕ Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Combles aménagés sous rampant
	mitoyenneté	⌕ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	référence pour les ponts thermiques		Mur 8
	surface totale (m²)	⌕ Observé/mesuré	13.75
	type	⌕ Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	⌕ Observé/mesuré	23
mur 8	isolation	⌕ Observé/mesuré	Oui
	type isolation	✗ Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant	⌕ Observé/mesuré	Inconnue
	année d'isolation	✗ Valeur par défaut	De 2001 à 2005
	inertie	⌕ Observé/mesuré	Lourde
	orientation	⌕ Observé/mesuré	Nord Ouest
	plancher bas associé	⌕ Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
	plancher haut associé	⌕ Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Combles aménagés sous rampant
	mitoyenneté	⌕ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	référence pour les ponts thermiques		Mur 9
	surface totale (m²)	⌕ Observé/mesuré	13.75
	type	⌕ Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	⌕ Observé/mesuré	23
	isolation	⌕ Observé/mesuré	Oui
mur 9	type isolation	✗ Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant	⌕ Observé/mesuré	Inconnue
	année d'isolation	✗ Valeur par défaut	De 2001 à 2005
	inertie	⌕ Observé/mesuré	Lourde
	orientation	⌕ Observé/mesuré	Sud Est
	plancher bas associé	⌕ Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
	plancher haut associé	⌕ Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Combles aménagés sous rampant
	mitoyenneté	⌕ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	référence pour les ponts thermiques		Porte 1

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

porte 1
(Porte sur Mur 1)

nombre	⌘ Observé/mesuré	1
surface	⌘ Observé/mesuré	2.00
type	⌘ Observé/mesuré	Porte en métal opaque pleine
largeur du dormant	⌘ Observé/mesuré	5
localisation	⌘ Observé/mesuré	Au nu intérieur
retour isolant	⌘ Observé/mesuré	Sans retour
étanchéité	⌘ Observé/mesuré	Présence de joint
mur affilié	⌘ Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en blocs de béton creux
mitoyenneté	⌘ Observé/mesuré	Paroi extérieure

coefficient de déperdition (b)

Méthode 3CL

1

référence pour les ponts thermiques

Fenêtre 1

nombre

⌘ Observé/mesuré

1

surface

⌘ Observé/mesuré

2.16

type

⌘ Observé/mesuré

Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique

largeur du dormant

⌘ Observé/mesuré

5

localisation

⌘ Observé/mesuré

Au nu intérieur

retour isolant

⌘ Observé/mesuré

Sans retour

type de paroi

⌘ Observé/mesuré

Baies sans ouverture possible

type de vitrage

⌘ Observé/mesuré

Double vitrage

étanchéité

⌘ Observé/mesuré

Présence de joint

fenêtres / baie 1
(Fenêtre sur Mur 1)

inclinaison

⌘ Observé/mesuré

Vertical

épaisseur lame d'air

⌘ Observé/mesuré

16

remplissage

⌘ Observé/mesuré

Air sec

type de volets

⌘ Observé/mesuré

Volets roulants PVC (épaisseur tablier ≤ 12mm)

orientation

⌘ Observé/mesuré

Nord Est

type de masques proches

⌘ Observé/mesuré

Aucun

type de masques lointains

⌘ Observé/mesuré

Aucun

mur/plancher haut affilié

⌘ Observé/mesuré

Mur 1 - Murs en blocs de béton creux

donnant sur

⌘ Observé/mesuré

Paroi extérieure

coefficient de déperdition (b)

Méthode 3CL

1

référence pour les ponts thermiques

Fenêtre 2

nombre

⌘ Observé/mesuré

1

surface

⌘ Observé/mesuré

0.56

type

⌘ Observé/mesuré

Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique

largeur du dormant

⌘ Observé/mesuré

5

localisation

⌘ Observé/mesuré

Au nu intérieur

retour isolant

⌘ Observé/mesuré

Sans retour

type de paroi

⌘ Observé/mesuré

Baies sans ouverture possible

type de vitrage

⌘ Observé/mesuré

Double vitrage

étanchéité

⌘ Observé/mesuré

Présence de joint

fenêtres / baie 2
(Fenêtre sur Mur 1)

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 2
(Fenêtre sur Mur 1)
(suite)

inclinaison	⌚ Observé/mesuré	Vertical
épaisseur lame d'air	⌚ Observé/mesuré	16
remplissage	⌚ Observé/mesuré	Air sec
type de volets	⌚ Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm)
orientation	⌚ Observé/mesuré	Nord Est
type de masques proches	⌚ Observé/mesuré	Aucun
type de masques lointains	⌚ Observé/mesuré	Aucun
mur/plancher haut affilié	⌚ Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en blocs de béton creux
donnant sur	⌚ Observé/mesuré	Paroi extérieure
coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
référence pour les ponts thermiques		Fenêtre 3
nombre	⌚ Observé/mesuré	1
surface	⌚ Observé/mesuré	3.87
type	⌚ Observé/mesuré	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
largeur du dormant	⌚ Observé/mesuré	5

fenêtres / baie 3
(Fenêtre sur Mur 1)

localisation	⌚ Observé/mesuré	Au nu intérieur
retour isolant	⌚ Observé/mesuré	Sans retour
type de paroi	⌚ Observé/mesuré	Portes-fenêtres coulissantes
type de vitrage	⌚ Observé/mesuré	Double vitrage
étanchéité	⌚ Observé/mesuré	Présence de joint
inclinaison	⌚ Observé/mesuré	Vertical
épaisseur lame d'air	⌚ Observé/mesuré	16
remplissage	⌚ Observé/mesuré	Air sec
type de volets	⌚ Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm)
orientation	⌚ Observé/mesuré	Nord Est
type de masques proches	⌚ Observé/mesuré	Aucun
type de masques lointains	⌚ Observé/mesuré	Aucun
mur/plancher haut affilié	⌚ Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en blocs de béton creux
donnant sur	⌚ Observé/mesuré	Paroi extérieure

fenêtres / baie 4
(Fenêtre sur Mur 1)

coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
référence pour les ponts thermiques		Fenêtre 4
nombre	⌚ Observé/mesuré	1
surface	⌚ Observé/mesuré	3.87
type	⌚ Observé/mesuré	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
largeur du dormant	⌚ Observé/mesuré	5
localisation	⌚ Observé/mesuré	Au nu intérieur
retour isolant	⌚ Observé/mesuré	Sans retour
type de paroi	⌚ Observé/mesuré	Portes-fenêtres coulissantes
type de vitrage	⌚ Observé/mesuré	Double vitrage
étanchéité	⌚ Observé/mesuré	Présence de joint

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 4
(Fenêtre sur Mur 1)
(suite)

inclinaison	⌚ Observé/mesuré	Vertical
épaisseur lame d'air	⌚ Observé/mesuré	16
remplissage	⌚ Observé/mesuré	Air sec
type de volets	⌚ Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm)
orientation	⌚ Observé/mesuré	Nord Est
type de masques proches	⌚ Observé/mesuré	Aucun
type de masques lointains	⌚ Observé/mesuré	Aucun
mur/plancher haut affilié	⌚ Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en blocs de béton creux
donnant sur	⌚ Observé/mesuré	Paroi extérieure
coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
référence pour les ponts thermiques		Fenêtre 5
nombre	⌚ Observé/mesuré	1
surface	⌚ Observé/mesuré	0.48
type	⌚ Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
largeur du dormant	⌚ Observé/mesuré	5

fenêtres / baie 5
(Fenêtre sur Mur 5)

localisation	⌚ Observé/mesuré	Au nu intérieur
retour isolant	⌚ Observé/mesuré	Sans retour
type de paroi	⌚ Observé/mesuré	Fenêtres battantes
type de vitrage	⌚ Observé/mesuré	Double vitrage
étanchéité	⌚ Observé/mesuré	Présence de joint
inclinaison	⌚ Observé/mesuré	Vertical
épaisseur lame d'air	⌚ Observé/mesuré	16
remplissage	⌚ Observé/mesuré	Air sec
orientation	⌚ Observé/mesuré	Sud Est
type de masques proches	⌚ Observé/mesuré	Aucun
type de masques lointains	⌚ Observé/mesuré	Aucun
mur/plancher haut affilié	⌚ Observé/mesuré	Mur 5 - Murs en blocs de béton creux
donnant sur	⌚ Observé/mesuré	Paroi extérieure
coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
référence pour les ponts thermiques		Fenêtre 6
nombre	⌚ Observé/mesuré	1
surface	⌚ Observé/mesuré	2.58
type	⌚ Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
largeur du dormant	⌚ Observé/mesuré	5
localisation	⌚ Observé/mesuré	Au nu intérieur
retour isolant	⌚ Observé/mesuré	Sans retour
type de paroi	⌚ Observé/mesuré	Fenêtres battantes
type de vitrage	⌚ Observé/mesuré	Double vitrage
étanchéité	⌚ Observé/mesuré	Présence de joint

fenêtres / baie 6
(Fenêtre sur Mur 5)

inclinaison	⌚ Observé/mesuré	Vertical
-------------	------------------	----------

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 6
(Fenêtre sur Mur 5)
(suite)

épaisseur lame d'air	⌕ Observé/mesuré	16
remplissage	⌕ Observé/mesuré	Air sec
orientation	⌕ Observé/mesuré	Sud Est
type de masques proches	⌕ Observé/mesuré	Aucun
type de masques lointains	⌕ Observé/mesuré	Aucun
mur/plancher haut affilié	⌕ Observé/mesuré	Mur 5 - Murs en blocs de béton creux
donnant sur	⌕ Observé/mesuré	Paroi extérieure
coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
référence pour les ponts thermiques		Fenêtre 7

nombre	⌕ Observé/mesuré	1
surface	⌕ Observé/mesuré	3.01
type	⌕ Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
largeur du dormant	⌕ Observé/mesuré	5
localisation	⌕ Observé/mesuré	Au nu intérieur
retour isolant	⌕ Observé/mesuré	Sans retour

fenêtres / baie 7
(Fenêtre sur Mur 4)

type de paroi	⌕ Observé/mesuré	Fenêtres battantes
type de vitrage	⌕ Observé/mesuré	Double vitrage
étanchéité	⌕ Observé/mesuré	Présence de joint
inclinaison	⌕ Observé/mesuré	Vertical
épaisseur lame d'air	⌕ Observé/mesuré	16
remplissage	⌕ Observé/mesuré	Air sec
type de volets	⌕ Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier = < 12mm)
orientation	⌕ Observé/mesuré	Nord Ouest
type de masques proches	⌕ Observé/mesuré	Aucun
type de masques lointains	⌕ Observé/mesuré	Aucun
mur/plancher haut affilié	⌕ Observé/mesuré	Mur 4 - Murs en blocs de béton creux
donnant sur	⌕ Observé/mesuré	Paroi extérieure

coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
référence pour les ponts thermiques		Fenêtre 8
nombre	⌕ Observé/mesuré	1
surface	⌕ Observé/mesuré	2.76
type	⌕ Observé/mesuré	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
largeur du dormant	⌕ Observé/mesuré	5
localisation	⌕ Observé/mesuré	Au nu intérieur
retour isolant	⌕ Observé/mesuré	Sans retour
type de paroi	⌕ Observé/mesuré	Fenêtres coulissantes
type de vitrage	⌕ Observé/mesuré	Double vitrage
étanchéité	⌕ Observé/mesuré	Présence de joint

fenêtres / baie 8
(Fenêtre sur Mur 2)

inclinaison	⌕ Observé/mesuré	Vertical
épaisseur lame d'air	⌕ Observé/mesuré	16

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 8
(Fenêtre sur Mur 2)
(suite)

remplissage	⌚ Observé/mesuré	Air sec
type de volets	⌚ Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm)
orientation	⌚ Observé/mesuré	Sud Ouest
type de masques proches	⌚ Observé/mesuré	Aucun
type de masques lointains	⌚ Observé/mesuré	Aucun
mur/plancher haut affilié	⌚ Observé/mesuré	Mur 2 - Murs en blocs de béton creux
donnant sur	⌚ Observé/mesuré	Paroi extérieure
coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
référence pour les ponts thermiques		Fenêtre 9
nombre	⌚ Observé/mesuré	1
surface	⌚ Observé/mesuré	1.44
type	⌚ Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
largeur du dormant	⌚ Observé/mesuré	5
localisation	⌚ Observé/mesuré	Au nu intérieur
retour isolant	⌚ Observé/mesuré	Sans retour
type de paroi	⌚ Observé/mesuré	Fenêtres battantes
type de vitrage	⌚ Observé/mesuré	Double vitrage

fenêtres / baie 9
(Fenêtre sur Mur 6)

étanchéité	⌚ Observé/mesuré	Présence de joint
inclinaison	⌚ Observé/mesuré	Vertical
épaisseur lame d'air	⌚ Observé/mesuré	16
remplissage	⌚ Observé/mesuré	Air sec
type de volets	⌚ Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm)
orientation	⌚ Observé/mesuré	Nord Est
type de masques proches	⌚ Observé/mesuré	Aucun
type de masques lointains	⌚ Observé/mesuré	Aucun
mur/plancher haut affilié	⌚ Observé/mesuré	Mur 6 - Murs en blocs de béton creux
donnant sur	⌚ Observé/mesuré	Paroi extérieure
coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
référence pour les ponts thermiques		Fenêtre 10
nombre	⌚ Observé/mesuré	1
surface	⌚ Observé/mesuré	1.44
type	⌚ Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
largeur du dormant	⌚ Observé/mesuré	5
localisation	⌚ Observé/mesuré	Au nu intérieur
retour isolant	⌚ Observé/mesuré	Sans retour
type de paroi	⌚ Observé/mesuré	Fenêtres battantes
type de vitrage	⌚ Observé/mesuré	Double vitrage
étanchéité	⌚ Observé/mesuré	Présence de joint

fenêtres / baie 10
(Fenêtre sur Mur 6)

inclinaison	⌚ Observé/mesuré	Vertical
épaisseur lame d'air	⌚ Observé/mesuré	16

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 10
(Fenêtre sur Mur 6)
(suite)

remplissage	⌕ Observé/mesuré	Air sec
type de volets	⌕ Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm)
orientation	⌕ Observé/mesuré	Nord Est
type de masques proches	⌕ Observé/mesuré	Aucun
type de masques lointains	⌕ Observé/mesuré	Aucun
mur/plancher haut affilié	⌕ Observé/mesuré	Mur 6 - Murs en blocs de béton creux
donnant sur	⌕ Observé/mesuré	Paroi extérieure
coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
référence pour les ponts thermiques		Fenêtre 11
nombre	⌕ Observé/mesuré	1
surface	⌕ Observé/mesuré	0.48
type	⌕ Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
largeur du dormant	⌕ Observé/mesuré	5
localisation	⌕ Observé/mesuré	Au nu intérieur
retour isolant	⌕ Observé/mesuré	Sans retour

fenêtres / baie 11
(Fenêtre sur Mur 6)

type de paroi	⌕ Observé/mesuré	Fenêtres battantes
type de vitrage	⌕ Observé/mesuré	Double vitrage
étanchéité	⌕ Observé/mesuré	Présence de joint
inclinaison	⌕ Observé/mesuré	Vertical
épaisseur lame d'air	⌕ Observé/mesuré	16
remplissage	⌕ Observé/mesuré	Air sec
orientation	⌕ Observé/mesuré	Nord Est
type de masques proches	⌕ Observé/mesuré	Aucun
type de masques lointains	⌕ Observé/mesuré	Aucun
mur/plancher haut affilié	⌕ Observé/mesuré	Mur 6 - Murs en blocs de béton creux
donnant sur	⌕ Observé/mesuré	Paroi extérieure

coefficient de déperdition (b)

Méthode 3CL

1

référence pour les ponts thermiques

Fenêtre 12

nombre	⌕ Observé/mesuré	1
surface	⌕ Observé/mesuré	0.48
type	⌕ Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
largeur du dormant	⌕ Observé/mesuré	5
localisation	⌕ Observé/mesuré	Au nu intérieur
retour isolant	⌕ Observé/mesuré	Sans retour

fenêtres / baie 12
(Fenêtre sur Mur 6)

type de paroi	⌕ Observé/mesuré	Fenêtres battantes
type de vitrage	⌕ Observé/mesuré	Double vitrage
étanchéité	⌕ Observé/mesuré	Présence de joint
inclinaison	⌕ Observé/mesuré	Vertical
épaisseur lame d'air	⌕ Observé/mesuré	16
remplissage	⌕ Observé/mesuré	Air sec

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 12 (Fenêtre sur Mur 6) (suite)	orientation	⌚ Observé/mesuré	Nord Est
	type de masques proches	⌚ Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	⌚ Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	⌚ Observé/mesuré	Mur 6 - Murs en blocs de béton creux
	donnant sur	⌚ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
pont thermique 1	type de liaison	⌚ Observé/mesuré	Mur 1 / Plancher bas 1
	Longueur	⌚ Observé/mesuré	14.5
pont thermique 2	type de liaison	⌚ Observé/mesuré	Mur 2 / Plancher bas 1
	Longueur	⌚ Observé/mesuré	8.5
pont thermique 3	type de liaison	⌚ Observé/mesuré	Mur 3 / Plancher bas 1
	Longueur	⌚ Observé/mesuré	6
pont thermique 4	type de liaison	⌚ Observé/mesuré	Mur 4 / Plancher bas 1
	Longueur	⌚ Observé/mesuré	6
pont thermique 5	type de liaison	⌚ Observé/mesuré	Mur 5 / Plancher bas 1
	Longueur	⌚ Observé/mesuré	6
pont thermique 6	type de liaison	⌚ Observé/mesuré	Mur 1 / Plancher haut 1
	Longueur	⌚ Observé/mesuré	14.5
pont thermique 7	type de liaison	⌚ Observé/mesuré	Mur 2 / Plancher haut 1
	Longueur	⌚ Observé/mesuré	8.5
pont thermique 8	type de liaison	⌚ Observé/mesuré	Mur 3 / Plancher haut 1
	Longueur	⌚ Observé/mesuré	6
pont thermique 9	type de liaison	⌚ Observé/mesuré	Mur 4 / Plancher haut 1
	Longueur	⌚ Observé/mesuré	6
pont thermique 10	type de liaison	⌚ Observé/mesuré	Mur 5 / Plancher haut 1
	Longueur	⌚ Observé/mesuré	6
pont thermique 11	type de liaison	⌚ Observé/mesuré	Mur 6 / Plancher haut 1
	Longueur	⌚ Observé/mesuré	7
pont thermique 12	type de liaison	⌚ Observé/mesuré	Mur 7 / Plancher haut 1
	Longueur	⌚ Observé/mesuré	7
pont thermique 13	type de liaison	⌚ Observé/mesuré	Mur 8 / Plancher haut 1
	Longueur	⌚ Observé/mesuré	5.5
pont thermique 14	type de liaison	⌚ Observé/mesuré	Mur 9 / Plancher haut 1
	Longueur	⌚ Observé/mesuré	5.5
pont thermique 15	type de liaison	⌚ Observé/mesuré	Mur 1 / Porte 1
	Longueur	⌚ Observé/mesuré	5.23
pont thermique 16	type de liaison	⌚ Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 1
	Longueur	⌚ Observé/mesuré	6
pont thermique 17	type de liaison	⌚ Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 2
	Longueur	⌚ Observé/mesuré	3.4

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

pont thermique 18	type de liaison	⌘ Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 3
	Longueur	⌘ Observé/mesuré	6.1
pont thermique 19	type de liaison	⌘ Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 4
	Longueur	⌘ Observé/mesuré	6.1
pont thermique 20	type de liaison	⌘ Observé/mesuré	Mur 5 / Fenêtre 5
	Longueur	⌘ Observé/mesuré	2.8
pont thermique 21	type de liaison	⌘ Observé/mesuré	Mur 5 / Fenêtre 6
	Longueur	⌘ Observé/mesuré	6.7
pont thermique 22	type de liaison	⌘ Observé/mesuré	Mur 4 / Fenêtre 7
	Longueur	⌘ Observé/mesuré	7.1
pont thermique 23	type de liaison	⌘ Observé/mesuré	Mur 2 / Fenêtre 8
	Longueur	⌘ Observé/mesuré	7.1
pont thermique 24	type de liaison	⌘ Observé/mesuré	Mur 6 / Fenêtre 9
	Longueur	⌘ Observé/mesuré	4.8
pont thermique 25	type de liaison	⌘ Observé/mesuré	Mur 6 / Fenêtre 10
	Longueur	⌘ Observé/mesuré	4.8
pont thermique 26	type de liaison	⌘ Observé/mesuré	Mur 6 / Fenêtre 11
	Longueur	⌘ Observé/mesuré	2.8
pont thermique 27	type de liaison	⌘ Observé/mesuré	Mur 6 / Fenêtre 12
	Longueur	⌘ Observé/mesuré	2.8
système de ventilation 1	Type	⌘ Observé/mesuré	VMC Basse pression Auto-réglable
	Énergie	⌘ Observé/mesuré	Électricité
	Année d'installation	✗ Valeur par défaut	2004
	façade exposées	⌘ Observé / mesuré	plusieurs
	type d'installation	⌘ Observé/mesuré	Installation de chauffage seul classique
	surface chauffée	⌘ Observé/mesuré	123.41
	générateur type	⌘ Observé/mesuré	Chaudière gaz standard
	énergie	⌘ Observé/mesuré	Gaz
	température distribution	⌘ Observé/mesuré	Moyenne/Radiateur à chaleur douce entre 1981 et 2000
	générateur année installation	✗ Valeur par défaut	2004
systèmes de chauffage / Installation 1	régulation	⌘ Observé/mesuré	Oui
	régulation installation type		Radiateur eau chaude bitube sans robinet thermostatique
	émetteur type	⌘ Observé/mesuré	Radiateur
	émetteur année installation	✗ Valeur par défaut	2004
	distribution type	⌘ Observé/mesuré	Individuel eau chaude Haute température (≥65°) isolé
	en volume habitable	⌘ Observé/mesuré	Oui
	numéro d'intermittence		1
	émetteur	⌘ Observé/mesuré	Principal
	fonctionnement ecs	⌘ Observé/mesuré	Chauffage seul
	nombre de niveau chauffé	⌘ Observé/mesuré	2

Fiche technique du logement (suite)

piloteage 1	numéro		1
	équipement	🔍 Observé/mesuré	Central avec minimum de température
	chauffage type	🔍 Observé/mesuré	Central individuel
	régulation pièce par pièce	🔍 Observé/mesuré	Sans
	système	🔍 Observé/mesuré	Radiateur / Convecteur
	production type	🔍 Observé/mesuré	Ballon électrique à accumulation vertical Autres ou inconnue
	installation type	🔍 Observé/mesuré	Individuelle
	localisation	🔍 Observé/mesuré	En volume habitable et pièces alimentées contiguës
	volume ballon (L)	🔍 Observé/mesuré	200
	energie	🔍 Observé/mesuré	Electrique
systèmes d'eau chaude sanitaire / Installation 1	type de production d'ecs	🔍 Observé/mesuré	accumulée
	nombre de niveau	🔍 Observé/mesuré	2

équipement

Fiche technique du logement (suite)

Références réglementaires utilisées (liste non exhaustive)

- Arrêté du 31 mars 2021 relatif au dpe pour les bâtiments ou parties de bâtiments à usage d'habitation en France métropolitaine;
- Arrêté du 31 mars 2021 relatif aux méthodes et procédures applicables au dpe et aux logiciels l'établissant;
- Arrêté du 31 mars 2021 modifiant diverses dispositions relatives au dpe;
- Arrêté du 8 octobre 2021 modifiant la méthode de calcul et les modalités du dpe;
- Arrêté du 25 mars 2024 modifiant les seuils des étiquettes du diagnostic de performance énergétique pour les logements de petites surfaces et actualisant les tarifs annuels de l'énergie;
- Arrêté du 16 juin 2025 modifiant l'arrêté du 31 mars 2021 relatif aux méthodes et procédures applicables audiagnostic de performance énergétique et aux logiciels l'établissant; - Arrêté du 13 août 2025 modifiant le facteur de conversion de l'énergie finale en énergie primaire de l'électricité relatif audiagnostic de performance énergétique;



Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

(DECRET 2006-1114 du 5 SEPTEMBRE 2006). Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. Etabli en respect de la norme NF P 03-201 (février 2016)

A - N° de dossier :

260202039

Ce rapport annule et remplace le rapport n° : NC

Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201

Date de création : 02/02/2026

Date de la visite : 02/02/2026

Heure d'arrivée : 15:45

Temps passé sur site : 01:45

B – Localisation et désignation du (ou des) bâtiment(s)

Localisation du (ou des) bâtiment(s) :

Adresse (n°, type de voie, voie ou lieu-dit, code postal et commune) :

55 AVENUE JEAN MOULIN 34110 FRONTIGNAN

Département : HERAULT

Bâtiment et escalier :

N° d'étage : Rez de jardin + 1

N° de lot(s), le cas échéant : NC

Date de construction : 2004 **Date du permis de construire :** 2004

Références cadastrales : Non communiquée(s)

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

Traitements antérieurs contre les termites : Non

Présence de termites dans le bâtiment : Non

Nous n'avons pas constaté la présence d'indices de traces de termites le jour de l'expertise.

Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 1/11/2006 : Non

Document(s) fourni(s) : Aucun

Désignation du (ou des) bâtiment(s) :

Nature : Maison

Nbre de niveaux : 1

Nbre de niveaux (sous-sol, cave, vide sanitaire,...) : 0

Indication de la situation du lieu du constat en regard de l'existence ou non d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L131-3 du CCH précisant les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme

Oui

Arrêté préfectoral du 20/06/2001 (N° 2001-01 2423) pour l'ensemble du département d'Hérault,

Applicable à compter du 29/06/2001

Le bien est situé dans une zone soumise a arrêté préfectoral

C - Désignation du client

Nom, prénom :

Qualité du client (sur déclaration de l'intéressé) : ☒ Propriétaire de l'immeuble ☐ autre, le cas échéant - préciser :

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom du demandeur (et qualité du donneur d'ordre : propriétaire ; gestionnaire, agence,...) : M. et Mme

Adresse : 55 AVENUE JEAN MOULIN 34110 FRONTIGNAN

Nom et qualité de la (des) personne(s) présente(s) sur le site lors de la visite (et raison sociale, le cas échéant) : Pas d'accompagnateur

D – Identification de l'opérateur effectuant l'état relatif à la présence de termites

Raison sociale et nom de l'entreprise : LES EXPERTS DE L HERAULT

Nom et prénom de l'opérateur :

Adresse : 8 Place de Verdun 34150 Gignac

N° SIRET : 452671597000 30

Identification de sa compagnie d'assurance : AXA

Numéro de police et date de validité : 10743557304 Valide jusqu'à 11/2025

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : SOCOTEC

CERTIFICATION France 13 Cours Valmy 92977 PARIS LA DEFENSE CEDEX

n° de certification et date de validité : DTI 1612-002 valable jusqu'au 24/10/2029

E – Identification des parties de bâtiments visitées et résultats du diagnostic (identification des éléments infestés par les termites ou ayant été infestés et ceux qui ne le sont pas)

Liste des pièces visitées :

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (a)	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés (b)	RESULTAT du diagnostic d'infestation (c)
SALON CUISINE	Boiseries, huisserie	Absence d'indice d'infestation
COULOIR	Boiseries, huisserie	Absence d'indice d'infestation
WC	Boiseries, huisserie	Absence d'indice d'infestation
CHB 1	Boiseries, huisserie	Absence d'indice d'infestation
CHB 2	Boiseries, huisserie	Absence d'indice d'infestation
GARAGE	Boiseries, huisserie	Absence d'indice d'infestation
PALIER	Boiseries, huisserie	Absence d'indice d'infestation
MEZANINE	Boiseries, huisserie	Absence d'indice d'infestation
CHB 3	Boiseries, huisserie	Absence d'indice d'infestation
CHB 4	Boiseries, huisserie	Absence d'indice d'infestation
S/EAU	Boiseries, huisserie	Absence d'indice d'infestation
WC 2	Boiseries, huisserie	Absence d'indice d'infestation

(a) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(b) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes,...

(c) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

F. –Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Mars 2012) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),

- **Les termites de bois sec**, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.

- **Les termites arboricoles**, appartiennent au genre Nasutitermes présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,

Diagnostic Amiante – dpe – plomb – état parasitaire – loi Carrez – gaz – électricité – piscine – ernt.

Les Experts de l'Hérault, 8 Place de Verdun 34150 Gignac - Sarl au capital de 7700 €

RCS de Clermont l'Hérault - Siret N° 45267159700030 - APE 743B - Re Allianz

Page 2 sur 5

Numéro de dossier : 260202039 -

- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Rappels réglementaires :

L131-3 du CCH : Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie.

Article L 112-17 du CCH : Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

G – Identification des parties du bâtiment n'ayant pas pu être visitées et justification	
Local	Justification

H – Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
	-	

Informations générales

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Ensemble des locaux concernés	FACE INTERNE DES HUISSERIES	Partie encastrée dans le mur
Ensemble des locaux concernés	SOUS-FACE DE REVÊTEMENT DE SOL	Revêtement de sol collé
Ensemble des locaux concernés	SOUS FACE DES PLINTHES	Plinthe collée
Ensemble des locaux concernés	FACE INTERNE DES DOUBLAGES	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

– Constatations diverses

Indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois

Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature et le nombre. Cependant la situation de ces autres agents sera indiquée au regard des parties de bâtiments concernées. NOTE 1 Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

J – Moyens d'investigation utilisés

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NFP 03-201 (Mars 2012), à l'article L.133-5, L.133-6, L.271-4 à 6, R133-7 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La

Diagnostic Amiante – dpe – plomb – état parasitaire – loi Carrez – gaz – électricité – piscine – ernt.

Les Experts de l'Hérault, 8 Place de Verdun 34150 Gignac - Sarl au capital de 7700 €

RCS de Clermont l'Hérault - Siret N° 45267159700030 - APE 743B - Re Allianz

Page 3 sur 5

Numéro de dossier : 260202039 -

recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

Examen visuel des parties visibles et accessibles.
Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.

À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Informations communiquées à l'opérateur par le donneur d'ordre, concernant des traitements antérieurs ou une présence de termites dans le bâtiment :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

M. et Mme COMBETTE

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

Néant

Nota 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Nota 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

K – Mentions

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission. Etabli en respect de la norme NF P 03-201 (février 2016). L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

NOTA 1 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L126-4 et L183-18 du code de la construction et de l'habitation.

NOTA 2 Conformément à l'article L271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

NOTA 3 le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par L C P 30, Avenue de Canteranne

L – Date d'établissement du rapport de l'état relatif à la présence de termites

Etat réalisé le 02/02/2026 et valable jusqu'au 01/08/2026.

Fait en nos locaux, le 02/02/2026

Nom et prénom de l'opérateur :

CAVOVENTES.FR

Signature de l'opérateur (et cachet de l'entreprise)



LES EXPERTS DE L'HERAULT
8, Place de Verdun
34150 GIGNAC
Tél. 04 87 87 74 79 - Fax 04 87 63 80 50
N° Siret : 452 671 597 00014

Diagnostic Amiante – dpe – plomb – état parasitaire – loi Carrez – gaz – électricité – piscine – ernt.

Les Experts de l'Hérault, 8 Place de Verdun 34150 Gignac - Sarl au capital de 7700 €

RCS de Clermont l'Hérault - Siret N° 45267159700030 - APE 743B - Rc Allianz

Page 4 sur 5

Numéro de dossier : 260202039 -

Contrat de mission, extrait (selon la norme)

OBJET

Par le présent Contrat de Mission, le donneur d'ordre charge le Professionnel d'effectuer la ou les missions suivantes :

Diagnostic termite Prestation(s) établie(s) dans le cadre d'une vente.

La mission du Professionnel est strictement limitée à la ou les missions qui lui sont ci-dessus confiées.

En aucun cas sa responsabilité ne pourra être recherchée ni retenue si postérieurement à l'exécution de la prestation confiée étaient révélés des vices ou désordres affectant l'immeuble distincts de l'objet de la mission confiée.

Toute contestation sera du ressort du Tribunal de Montpellier, même en cas de pluralité de défendeurs.

LOCALISATION DE L'IMMEUBLE OBJET DU CONTRAT

(voir chapitre B et C)

CHARGES ET OBLIGATIONS DES PARTIES

Le donneur d'ordre s'engage à :

Généralités : communiquer au Professionnel un plan de l'immeuble, son cahier descriptif ainsi qu'un plan de situation cadastrale. A défaut, seuls sont considérés les lieux listés dans le rapport ; le règlement de copropriété, les plans relatifs et les avenants ; toute information ou historique liée à la ou les missions citées.

Assurer pendant toute la durée du diagnostic l'accès à tous les locaux, combles, vides sanitaires, dépendances...

Diagnostic termite : fournir les moyens indispensables à l'intervention du Professionnel (accès aux combles, vide sanitaire, etc...), débarrasser toutes parties encombrées afin de permettre une visite complète. Si la charpente est de type rampante ou si l'accès n'est pas possible par l'intérieur de l'immeuble, faire intervenir un homme de l'art (couvreur, charpentier...) afin de découvrir, puis de recouvrir tout ou partie de toiture suffisante pour permettre au Professionnel d'accéder à la totalité de la charpente le jour de la visite. A défaut de cet état, une nouvelle intervention sera nécessaire sans qu'il soit besoin de la part du professionnel d'un rappel de ce fait.

Le propriétaire n'est pas exonéré de la garantie du vice caché sur les ouvrages et parties non accessibles ainsi que sur les parties communes dont le diagnostic peut être demandé par le syndic.

Le Professionnel s'engage à :

Effectuer la visite du ou des biens désignés ci-dessus dans le respect des textes applicables et en vigueur ci-après cités au moment de son intervention et des règles techniques connues et communément appliquées par la profession ou comme ci-après définies.

Etablir un rapport de mission conforme aux textes en vigueur ci-après cités.

Remettre ce rapport au donneur d'ordre ou à toute(s) autre(s) personne(s) désignée(s) par ce dernier dans le présent contrat.

DEFINITION DES MISSIONS

Non visité ou non examiné

Lieux non visités : pièces, charpentes ou volumes inaccessibles par manque d'accès (absence de clé...), sans destruction (dépose de voliges, de plancher...) ou sans moyens spécifiques (nacelle...).

Ouvrages non examinés : matériaux ou ouvrages inaccessibles sans destruction, sans moyens spécifiques ou sans l'aide d'un tiers. Soit : matériaux sous revêtements collés, encombrés ou masqués, sous faces des parquets, plinthes, cadres, moulures, lambris..., bois enfermées dans murs, sols ou plafonds..., faux planchers recouverts d'isolant (inaccessibles sans dépose totale de l'isolant), charpentes de type rampantes (inaccessibles sans dépose totale de la couverture), les lieux trop encombrés ou masqués par du mobilier lourd, les stocks de bois de chauffage...

Diagnostic termite

La prestation consiste en la recherche d'indices d'infestation du termites sur le bâti et le non bâti sur une zone de 10 mètres de distance par rapport à l'emprise du bâtiment. La prestation ne concerne pas l'appréciation de la résistance mécanique des matériaux ni leur qualité esthétique. L'inspection est effectuée de manière visuelle, par poinçonnements légers et sans sondage destructeur sur les lieux accessibles. Le termites étant un être vivant pouvant évoluer rapidement, le constat n'a de valeur que pour la date de la visite. Les parties communes sont hors champ de la mission. Le propriétaire ou le donneur d'ordre n'est pas exonéré de la garantie du vice caché sur ces parties d'immeuble non visitées. Le diagnostic termites des parties communes peut être commandé par le syndic.

Notre responsabilité ne saurait être engagée : pour les ouvrages inaccessibles (voir ci-dessus) ; pour les lieux ou ouvrages non visités le jour de la visite ou non listés sur le rapport ; pour le constat d'un traitement qui s'avérerait inefficace ; pour une activité apparaissant après notre visite.

Textes : Code de la construction et de l'habitation (L.133-6, L.271-4 à 6, R.133-7, L.133-4 et R.133-3. Norme NF P03-201.

RAPPORT DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE D'IMMEUBLE(S) A USAGE D'HABITATION

La présente mission consiste à établir un Etat des Installations électriques à usage domestique conformément à la législation en vigueur :

Article L134-7 et R 134-10 à R134-13 du code de la construction et de l'habitation. Décret n° 2008-384 du 22 avril 2008 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 (Article 3-3). Décret 2016-1105 du 11 août 2016 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les logements en location. Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Norme ou spécification technique utilisée : NF C16-600, de juillet 2017.

=> Nous ne retenons de cette norme que les points n'entrant pas en contradiction avec l'arrêté du 28 septembre 2017, dont notamment les numéros d'article et les libellés d'anomalie (non définis dans l'arrêté), ainsi que les adéquations non précisées dans l'arrêté

N° de dossier :
260202039

Date de création : 02/02/2026
Date de visite : 02/02/2026
Limites de validité vente : 01/02/2029
Limites de validité location :
01/02/2032

1 - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du ou des immeubles bâtis

Département : 34110 - Commune : FRONTIGNAN

Type d'immeuble : Rez de jardin + 1

Adresse (et lieudit) : 55 AVENUE JEAN MOULIN

Référence(s) cadastrale(s) : Non communiquée(s)

Etage : Rez de jardin + 1 - N° de porte - Numéro fiscal (si connu) : Non communiqué

Désignation et situation des lot(s) de (co)propriété : NC

Installation en service le jour de la visite : Oui

Date ou année de construction: 2004 - Date ou année de l'installation : Plus de quinze ans

Distributeur d'électricité : EDF

Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification

Local	Justification
Aucun	

2 - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom, prénom :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Propriétaire autre (préciser) :

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.
Diagnostic **Amiante** – **dpe** – **plomb** – état parasitaire – loi **Carrez** – **gaz** – **électricité** – **piscine** – **ernt**.

Les Experts de l'Hérault, 8 Place de Verdun 34150 Gignac - Sarl au capital de 7700 €

RCS de Clermont l'Hérault - Siret N° 45267159700014 - APE 743B - Rc Allianz

Page 1 sur 6

Numéro de dossier : 190828400 -

3 – Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur :

Nom et prénom :

Dont les compétences sont certifiées par **SOCOTEC France** numéro de certificat de compétence (avec date de délivrance du et jusqu'au) : DTI 1612-002 valable jusqu'en 2023

Nom et raison sociale de l'entreprise : Les Experts de l'Hérault

Adresse de l'entreprise : 8 Place de verdun 34150 GIGNAC

N° SIRET : 45267159700030

Désignation de la compagnie d'assurance : AXA 2 Chemin du canal 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS

N° de police et date de validité : 10743557304 Jusqu'au 01/11/2024

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : SOCOTEC

CERTIFICATION France 13 Cours Valmy 92977 PARIS LA DEFENSE CEDEX

n° de certification et date de validité : DTI 1612-002 valide jusqu'à 16/12/2030

4 – Rappel des limites du champs de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;

inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.
Diagnostic Amiante – dpe – plomb – état parasitaire – loi Carrez – gaz – électricité – piscine – ernt.

Les Experts de l'Hérault, 8 Place de Verdun 34150 Gignac - Sarl au capital de 7700 €

RCS de Clermont l'Hérault - Siret N° 45267159700014 - APE 743B - Rc Allianz

Page 2 sur 6

Numéro de dossier : 190828400 -

5 – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

- ☐ 1 – Appareil général de commande et de protection et son accessibilité
- ☒ 2 – Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- ☐ 3 – Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- ☐ 4 – La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particuliers des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- ☒ 5 – Matériels électriques présentent des risques de contacts directs avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs
- ☒ 6 – Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Installations particulières :

- ☐ P1, P2. Appareil d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.
- ☐ P3. Piscine privée, ou bassin de fontaine

Informations complémentaires :

- ☐ IC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité.

La conclusion fait état de l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes.

Anomalies

- ☐ L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie
- ☒ L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

Détail des anomalies identifiées et installations particulières

N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoire (3) correctement mises en œuvre	Photos
B3.3.1d	La valeur de la résistance de la prise de terre n'est pas adaptée au courant différentiel résiduel (sensibilité) du ou des dispositifs différentiels protégeant l'ensemble de l'installation électrique. (Tous les locaux) 133 OHMS			
B8.3b	L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage.			
B8.3.e	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.			

(1) Référence des anomalies selon la norme ou la spécification technique utilisée.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou la spécification technique utilisée.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

* Avertissement : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels. En cas de présence d'anomalies identifiées, consulter, dans les meilleurs délais, un installateur électricien qualifié.

Diagnostique : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.
Diagnostic Amiante – dpe – plomb – état parasitaire – loi Carrez – gaz – électricité – piscine – ernt.

Les Experts de l'Hérault, 8 Place de Verdun 34150 Gignac - Sarl au capital de 7700 €

RCS de Clermont l'Hérault - Siret N° 45267159700014 - APE 743B - Rc Allianz

Page 3 sur 6

Numéro de dossier : 190828400 -

Détail des informations complémentaires	
N° article (1)	Libellé des informations
B11.a1	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité < ou égal 30 mA.
B11.b1	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B11.c1	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou la spécification technique utilisée

6 – Avertissement particulier		
N° article(1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés	Motifs
Aucun		

Autres constatations diverses :

Le bien est meublé lors de la visite de l'opérateur et celui-ci peut ne pas avoir eu accès à toutes les parties de l'installation intérieure d'électricité et tous matériels électriques (prises de courant ...).
Risques de choc électrique au contact de masses anormalement mises sous tension sans coupure automatique de l'alimentation du circuit ou du matériel concerné. Risque d'électrisation, voire d'électrocution d'une personne ou d'incendie du fait d'un matériel ou d'un montage inadapté à l'usage ou devenu dangereux par vétusté. Risques d'électrisation pouvant entraîner des brûlures voire risques d'électrocution lors de l'introduction d'une fiche à broches non isolées. Risques d'électrisation pouvant entraîner des brûlures voire risques d'électrocution, par suite de l'introduction d'un objet conducteur dans une ou plusieurs alvéoles sous tension. Les risques d'accident dus à la défaillance occasionnelle des mesures classiques de protection contre les contacts directs, par défaut d'entretien, usure normale ou anormale de l'isolation, ou imprudence, voire de protection contre les contacts indirects en cas de matériel électrique en défaut. Cette mesure est destinée à assurer rapidement la mise hors tension de l'installation électrique ou partie de l'installation électrique intéressée, dès l'apparition d'un faible courant de défaut à la terre.

N° article(1)	Libellé des constatations diverses	Type et commentaires des constatations diverses
	Aucune	

(1) Référence des constatations diverses selon la norme ou la spécification technique utilisée

7 – Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Les risques liés à une installation électrique dangereuse sont nombreux et peuvent avoir des conséquences dramatiques. Ne vous fiez pas à une installation électrique qui fonctionne. L'usure ou des modifications de l'installation ont pu rendre votre installation dangereuse. Les technologies et la réglementation évolue dans ce domaine régulièrement. Une installation en conformité il y a quelques années peut donc présenter des risques.

Voici quelques règles (non exhaustives) à respecter :

- faite lever les anomalies, indiquées dans ce rapport, par un professionnel qualifié, dans le cadre d'une mise en sécurité de l'installation
- ne jamais intervenir sur une installation électrique sans avoir au préalable coupé le courant au disjoncteur général (même pour changer une ampoule), ne pas démonter le matériel électrique type disjoncteur de branchement,
- faire changer immédiatement les appareils ou matériels électriques endommagés (prise de courant, interrupteur, fil dénudé),
- ne pas percer un mur sans vous assurer de l'absence de conducteurs électriques encastrés,
- respecter, le cas échéant, le calibre des fusibles pour tout changement (et n'utiliser que des fusibles conformes à la réglementation),
- ne toucher aucun appareil électrique avec des mains mouillées ou les pieds dans l'eau,
- ne pas tirer sur les fils d'alimentation de vos appareils, notamment pour les débrancher
- limiter au maximum l'utilisation des rallonges et prises multiples,
- manœuvrer régulièrement le cas échéant les boutons test de vos disjoncteurs différentiels,
- faites entretenir régulièrement votre installation par un électricien qualifié.

Lorsqu'une personne est électrisée, couper le courant au disjoncteur, éloigner la personne électrisée inconsciente de la source électrique à l'aide d'un objet non conducteur (bois très sec, plastique), en s'isolant soi-même pour ne pas courir le risque de l'électrocution en chaîne et appeler les secours.

Validation

Le diagnostic s'est déroulé sans déplacement de meubles et sans démontage de l'installation. Notre visite porte sur les parties de l'installation visibles et accessibles.

En cas de présence d'anomalies, nous vous recommandons de faire réaliser, dans les meilleurs délais et par un installateur électricien qualifié, les travaux permettant de lever au moins les anomalies relevées

Nous attirons votre attention sur le fait que votre responsabilité en tant que propriétaire reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation, contrôlée ou non. Nous vous rappelons que notre responsabilité d'opérateur de diagnostic est limitée aux points effectivement vérifiés et que les contrôles réalisés ne préjugent pas de la conformité de l'installation.

Dates de visite et d'établissement de l'état
l'entreprise)

Visite effectuée le : 02/02/2026

Etat rédigé à GIGNAC, le 04/02/2026

Nom et prénom de l'opérateur : CAVOVENTES.FR

Signature de l'opérateur (et cachet de

Intervenant :

CAVOVENTES.FR

Fait à : GIGNAC

Le : 04/02/2026



LES EXPERTS DE L'HERAULT
8, Place de Verdun
34150 GIGNAC
Tél: 04 67 57 74 79 - Fax 04 67 63 80 50
N° Siret : 452 671 597 00014

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.
Diagnostic Amiante – dpe – plomb – état parasitaire – loi Carrez – gaz – électricité – piscine – ernt.

Les Experts de l'Hérault, 8 Place de Verdun 34150 Gignac - Sarl au capital de 7700 €
RCS de Clermont l'Hérault - Siret N° 45267159700014 - APE 743B - Rc Allianz

Page 5 sur 6

Numéro de dossier : 190828400 -

8 – Explications détaillées relatives aux risques encourus

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées

Appareil général de commande et de protection (1⁽¹⁾ / B1⁽²⁾) :

cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

Dispositif de protection différentielle à l'origine de l'installation (2⁽¹⁾ / B2⁽²⁾) :

ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre (2⁽¹⁾ / B3⁽²⁾) :

ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Dispositif de protection contre les surintensités (3⁽¹⁾ / B4⁽²⁾) :

les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche (4⁽¹⁾ / B5⁽²⁾) :

elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence prive, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Conditions particulières des locaux contenant une baignoire ou une douche (4⁽¹⁾ - B6⁽²⁾) :

les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct (5⁽¹⁾ - B7⁽²⁾) :

les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage (6⁽¹⁾ - B8⁽²⁾) :

ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives (P1, P2⁽¹⁾ - B9⁽²⁾) :

lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine (P3⁽¹⁾ - B10⁽²⁾) :

les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires (IC⁽¹⁾ - B11⁽²⁾) :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

l'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique, etc.) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs :

l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits :

la présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

(1) Référence des anomalies, installations particulières et informations complémentaires selon l'arrêté du 28/09/2017

(2) Correspondance des anomalies et informations complémentaires selon la norme FD C 16-600

État des Risques et Pollutions

55 Avenue Jean Moulin 34110 Frontignan

Scannez pour consulter
ce document en ligne



ADRESSE

55 Avenue Jean Moulin 34110 FRONTIGNAN

CADASTRE

CP 465

COORDONNÉES GPS

43.448379400435044, 3.7443900939118464

COMMUNE

FRONTIGNAN

CODE INSEE

34108

REFERENCE D'ÉDITION

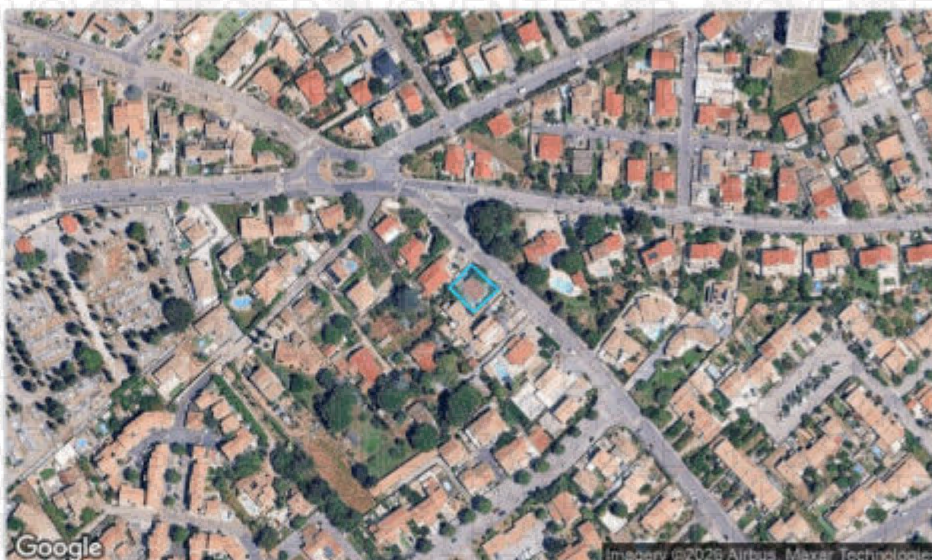
3532936

DATE D'ÉDITION

02/02/2026

VENDEUR

ACQUÉREUR



OLD Non

PEB Non

BASIAS 0

BASOL 0

ICPE 18

Radon niv. 1

Séisme niv. 2

Table des matières

1. [Page de synthèse](#)
2. [Synthèse des risques](#)
3. [Formulaire réglementaire de l'état des risques](#)
4. [Cartographies des risques](#)
5. [Formulaire réglementaire de Pollution Sonore Aérienne](#)
6. [Cartographie de Pollution Sonore Aérienne](#)
7. [Liste des différentes pollutions des sols](#)
8. [Cartographies des pollutions des sols](#)
9. [Formulaire réglementaire des catastrophes naturelles](#)

Documents réglementaires et références

<https://www.info-risques.com/short/MPSWW>

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

Synthèse des risques

TYPE	EXPOSITION	PLAN DE PREVENTION		
Informatif OLD	Non	La commune est concernée par l'obligation légale de débroussaillage au titre de l'article R.125-23		
Informatif PEB	Non	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit		
PPR Naturel SEISME	Oui	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 2		
PPR Naturel RADON	Oui	Commune à potentiel radon de niveau 1		
Informatif Sols Argileux	Oui	Niveau de risque : Moyen Une étude géotechnique est obligatoire sur cette parcelle en cas de construction ou modification du Bati. (Loi ELAN, Article 68)		
PPR Naturels Inondation	Non	Inondation Etang de Thau	Approuvé	25/01/2012
		Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau Etang de Thau	Approuvé	25/01/2012
		Inondation Par submersion marine Etang de Thau	Approuvé	25/01/2012
PPR Naturels Érosion	Oui	La commune est exposée au risque érosion sans éléments cartographiques réglementaires disponibles pour situer la parcelle face au zonage de ce risque.		
PPR Miniers	Non	La commune ne dispose d'aucun plan de prévention des risques Miniers		
PPR Technologiques Risque industriel	Non	Risque industriel Effet thermique	Approuvé	14/10/2014
		✓ PPRT Frontignan		
		Risque industriel Effet de surpression	Approuvé	14/10/2014
		✓ PPRT Frontignan		

Article R.125-25 : Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr

Etat des risques

Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement MTEECPR / DGPR janvier 2025
Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être joint en annexe du contrat de vente d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

Adresse de l'immeuble ou parcelle(s) concernée(s)	Code postal	Nom de la commune
55 Avenue Jean Moulin	34110	FRONTIGNAN
CP 465		
Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR NATURELS oui ☐ non ☒		
prescrit ⁽¹⁾ ☐ anticipé ⁽²⁾ ☐ approuvé ⁽³⁾ ☐ approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐ date		
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés au risque:		
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN oui ☐ non ☐		
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐		
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR MINIERS oui ☐ non ☒		
prescrit ⁽¹⁾ ☐ anticipé ⁽²⁾ ☐ approuvé ⁽³⁾ ☐ approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐ date		
Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés au risque:		
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM oui ☐ non ☐		
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐		
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR TECHNOLOGIQUES oui ☐ non ☒		
prescrit ⁽¹⁾ ☐ approuvé ⁽³⁾ ☐ approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐ date		
Si oui, les risques technologiques pris en considération dans le règlement du PPRT ou, à défaut, dans l'arrêté de prescription, sont liés à :		
effet toxique ☐ effet thermique ☐ effet surpression ☐		
L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui ☐ non ☐		
L'immeuble est situé en zone de prescription oui ☐ non ☐		
si la transaction concerne un logement, l'ensemble des travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐		
si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location ⁽⁵⁾ oui ☐ non ☐		
Situation de l'immeuble au regard de l'obligation légale de débroussaillage (OLD)		
Le terrain est situé à l'intérieur du zonage informatif des obligations légales de débroussaillage oui ☐ non ☒		
Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire		
L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en		
zone 1 très faible ☐ zone 2 faible ☒ zone 3 modérée ☐ zone 4 moyenne ☐ zone 5 forte ☐		
Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon		
L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui ☐ non ☒		
Information relative à la pollution des sols		
Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui ☐ non ☒		
Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T*		
L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T* naturelle, minière ou technologique oui ☐ non ☐		
Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)		
L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au RTC et listée par décret n° 2022-750 du 29 avril 2022 oui ☒ non ☐		
L'immeuble est situé dans une zone exposée au RTC identifiée par un document d'urbanisme. oui ☐ non ☒		
Si oui, l'horizon temporel d'exposition au RTC est: d'ici à 30 ans ☐ compris entre 30 et 100 ans ☐		
L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone oui ☐ non ☐		
L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser oui ☐ non ☐		
Documents à fournir obligatoirement		
☒ La fiche d'information sur le risque sismique disponible sur le site www.georisques.gouv.fr		
☒ Un extrait des prescriptions applicables à la zone recul du trait de côte		
☒ La liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pris dans la commune qui ont affecté le bien concerné et qui ont donné lieu au versement d'une indemnité		
vendeur	Date / Lieu	acquéreur
Signature: 	Le, 02/02/2026 Fait à FRONTIGNAN	Signature:

(1) Prescrit = plan de prévention des risques (PPR) en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription (2) Anticipé = plan de prévention des risques (PPR) visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral (3) Approuvé = plan de prévention des risques (PPR) adopté et annexé au document d'urbanisme (4) Approuvé et en cours de révision = plan de prévention des risques (PPR) adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription (5) Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée

✓ Pas de risque



5

1 Risque présent



1

10

Ri



100

1



10



1

Etat des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112 -3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être **annexé** à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° du mis à jour le

Adresse de l'immeuble

code postal ou Insee

commune

55 Avenue Jean Moulin

34110

FRONTIGNAN

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

☒ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB

¹ oui ☐ non ☒

révisé

approuvé

date

¹ Si oui, nom de l'aérodrome:

> ☒ L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation

² oui ☐ non ☐

² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui ☐ non ☐

☒ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB

¹ oui ☐ non ☐

révisé

approuvé

date

¹ Si oui, nom de l'aérodrome:

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

¹ zone A

très forte

² zone B

forte

³ zone C

modérée

⁴ zone D

faible

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts. (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene: Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances présent en compte

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante: <https://www.geoportail.gouv.fr/>

vendeur

date / lieu

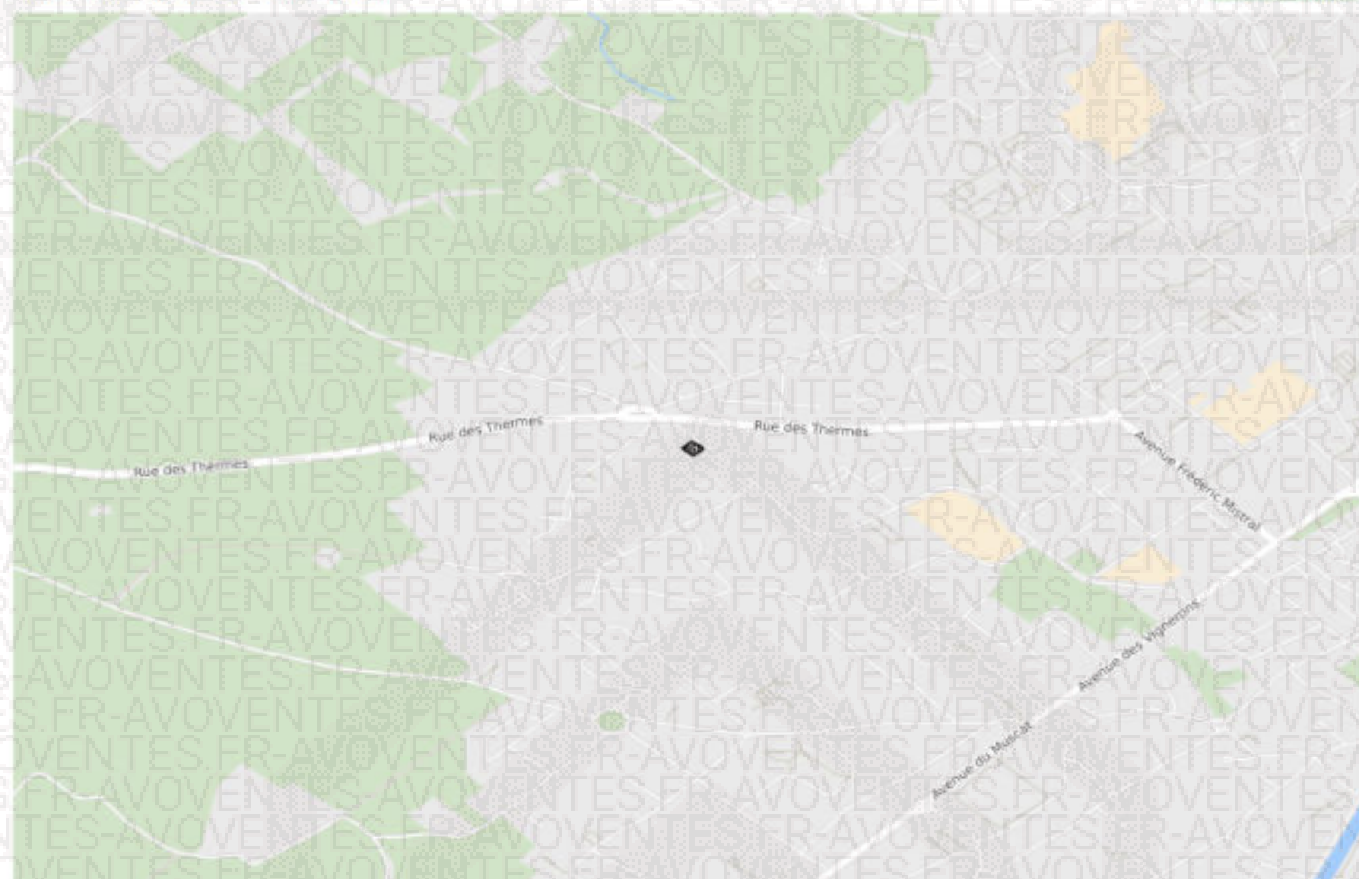
acquéreur

02 février 2026 / FRONTIGNAN

information sur les nuisances sonores aériennes
pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

Plan d'exposition aux bruits (PEB)

✓ Pas de risque



- Zone A : Très Forte (Lden 70)
- Zone B : Forte (Lden 65-62)
- Zone C : Modérée (Lden 57-55)
- Zone D : Faible (Lden 50)



Liste des sites BASIAS (à moins de 500 mètres)

BAse de données des Sites Industriels et Activités de Services

La liste suivante contient des sites BASIAS qui ne peuvent être localisés avec précision

SSP3929020 EDF BÉZIERS FRONTIGNAN	SSP3929132 EDF-GDF avenue Jean Moulin FRONTIGNAN
SSP3929387 SOCIETE MARCHE SERGE Route nationale 108 FRONTIGNAN	SSP3929723 SOCIETE BASTIDE FERNAND Chemin de Montpellier à Sète FRONTIGNAN
SSP3930356 SOCIETE DELL'OVA YVAN route de Montpellier FRONTIGNAN	SSP3930361 CARROSSERIE DU LITTORAL FRONTIGNAN
SSP3930690 COOPERATIVE IMMOBILIERE STÉ FRONTIGNAN	SSP3931135 ALFACOM 11 rue Palus des, ZIA du Barnier FRONTIGNAN
SSP3931136 LEON MEDICAL SARL PROMAD 5 Passage Anatole Thibault FRONTIGNAN	SSP3931081 26 rue Industrie de l' FRONTIGNAN
SSP3931082 MER HERAULT POLY PRODUCTION SA (MHPP) Zone artisanale Bordelaise La, lot n°30, La Peyrade FRONTIGNAN	SSP3931083 PAIN SERVICE MEDITERRANEE Chemin départemental 50, Zone Portuaire FRONTIGNAN
SSP3931084 LES TRAITEURS SETOIS 2 rue Gendarmerie de la, Les Près St Martin FRONTIGNAN	SSP3931085 LE PERE DES PECHEURS SA Chemin départemental 50 Frontignan plage Symira FRONTIGNAN
SSP3931086 ETS BECER RAMIREZ CONCEPTION Route nationale 112, Le Barnier Bas FRONTIGNAN	SSP3931087 LA SIEGERIE 5 rue Clastreivieille FRONTIGNAN
SSP3931088 BARBA MAREE Zone artisanale Bordelaise La, La Peyrade FRONTIGNAN	SSP3931089 LES CHALUTS DE ST PIERRE Chemin départemental 50, Simyra, Zone Portuaire FRONTIGNAN
SSP3931090 HORTAMAR FRANCE Chemin départemental 50 FRONTIGNAN	SSP3931091 STATION ANTAR ELF route Montpellier de - RN112 FRONTIGNAN
SSP3931092 EUROSTORES SARL Zone artisanale Bordelaise La, La Peyrade FRONTIGNAN	SSP3931093 ATELIER COUTURE TAPISSERIE (ACT) 49 avenue Célestin Arnaud - La Peyrade FRONTIGNAN
SSP3931094 DE LAUNAC SARL 93 rue Industrie de l' FRONTIGNAN	SSP3931095 SCIERIE DE L'ETANG D'INGRIL route Plage de la, ZI, La Peyrade FRONTIGNAN
SSP3931096 ETS BROERMANN GUY rue Henri Ferrari, Résidence Le Centre FRONTIGNAN	SSP3931097 ETS AZAIS CLAUDE Zone d'activité Bordelaise La, La Peyrade, lot 25 FRONTIGNAN
SSP3931098 FRANCE PASTEL Chemin Rabassous de FRONTIGNAN	SSP3931099 LABEL 2A Zone artisanale Peyrade La, lot 6 FRONTIGNAN
SSP3931100 IMPRIMERIE SUD LITTORAL 13 avenue Libération de la FRONTIGNAN	SSP3931101 ECCO DEM 1ER 58 rue Soufre du, Bâtiment N32 FRONTIGNAN
SSP3931102 MAGENTA GRAPH EURL 3 avenue Anatole France FRONTIGNAN	SSP3931103 IMPRIMERIE SOULIE 51 ZIA du Barnier FRONTIGNAN
SSP3931104 LANGEDOC EMULSIONS Zone artisanale Bordelaise La, La peyrade, parcelle 32 FRONTIGNAN	SSP3931105 DYNAFLO Zone artisanale Bordelaise La, La Peyrade, lot 2 FRONTIGNAN
SSP3931106 CEJI PEINTURES 58 rue Soufre du FRONTIGNAN	SSP3931107 LACOMAT Chemin départemental 2, Les Avossiers FRONTIGNAN
SSP3931108 HEXIS Chemin départemental 2, ZI Horizons Sud FRONTIGNAN	SSP3931109 BETON CONTROLE OCCITAN (BCO) route Balaruc de, La Peyrade FRONTIGNAN
SSP3931110 BETON DE FRANCE SUD OUEST route Balaruc de, La Peyrade FRONTIGNAN	SSP3931111 MARBRERIE MONTPELLIERAINE 26 rue Thermes des, BP 152 FRONTIGNAN
SSP3931112 SOCIETE DE MONTAGE INDUSTRIEL DU LANGUEDOC ZIA du Barnier, lot 52, BP 154 FRONTIGNAN	SSP3931113 CONSTRUCTION METALLIQUE MEDITERRANEE 58 rue Soufre du FRONTIGNAN
SSP3931114 ETS DELARD SUZANNE 17 avenue Résistance de la FRONTIGNAN	SSP3931115 TRAVAUX METALLIQUES ET INDUSTRIELS SETOIS Zone artisanale Bordelaise La, La Peyrade FRONTIGNAN

SSP3931116 GROUPE SNIG
lieu dit Saint-Martin FRONTIGNAN

SSP3931118 OZIOL CARQUET INDUSTRIE SARL
28 avenue Méditerranée de la, La Peyrade FRONTIGNAN

SSP3931120 CRIADO DIEGO ETS
112 avenue Ingril d' FRONTIGNAN

SSP3931122 MARTAL CLAUDE ETS
2 avenue Gardiole de la FRONTIGNAN

SSP3931124 BONACHE MECANIQUE
51 rue Soufre du FRONTIGNAN

SSP3931126 ATELIER DE MECANIQUE GENERALE (AMG)
route Sète de FRONTIGNAN

SSP3931128 FROID ROUTIER INDUSTRIEL
Zone artisanale Bordelaise La, La Peyrade FRONTIGNAN

SSP3931130 VENTILATION TIRAGE INNOVATION (VTI)
37 avenue Vignerons des, BP 153 FRONTIGNAN

SSP3931132 ARMURERIE BRITTO
10 Place Hôtel de Ville de l' FRONTIGNAN

SSP3931134 MIDI BIBINAGE
66 rue Soufre du FRONTIGNAN

SSP3931138 SETE MARINE EQUIPEMENT (SME)
Zone technique du port FRONTIGNAN

SSP3931140 GERARD MARINE SARL
4 rue Joseph Perrier FRONTIGNAN

SSP3931142 MEF
Zone technique du port FRONTIGNAN

SSP3931144 APRILE GILLES NETS EURL EBENISTERIE D'ART
route Montpellier de FRONTIGNAN

SSP3931146 BARTHES SARL
route Plage de la - CD 50 FRONTIGNAN

SSP3931148 COCHET CHARLES ETS
Chemin Bouas, Saint Martin FRONTIGNAN

SSP3931150 MECAVENTE
28 avenue Libération de la FRONTIGNAN

SSP3931152 CARROSSERIE FRANCOETTE
rue Gendarmerie de la, Les Près St Martin FRONTIGNAN

SSP3931154 PATRICK AUTO OCCASION
700 Résidence Roseaux des FRONTIGNAN

SSP3931156 CARROSSERIE THOREL
34 avenue Résistance de la FRONTIGNAN

SSP3931158 GARAGE CITROEN
165 avenue Maréchal Juin du FRONTIGNAN

SSP3931160 GARAGE AUTOMOBILE CASS AUTO
rue Décharge FRONTIGNAN

SSP3931162 GARAGE CAMILLERI SARL
22 rue Soufre du FRONTIGNAN

SSP3931164 CYCLES VINCENS EXPLOITATION
21 boulevard Gambetta FRONTIGNAN

SSP3931117 MAURAN ALAIN ETS
43 boulevard Victor Hugo FRONTIGNAN

SSP3931119 TORRES JESUS ETS
13 rue Boucarie FRONTIGNAN

SSP3931121 NARDONE ETABLISSEMENT
62 rue Industrie de l' FRONTIGNAN

SSP3931123 STATION TECHNIQUE FRONTIGNANAISE
Zone artisanale Bordelaise La, La Peyrade, lot 27 FRONTIGNAN

SSP3931125 JUVIN ANDRE ENTREPRISE
15 Lot de l'Etang - La Peyrade FRONTIGNAN

SSP3931127 MONTESINOS GEORGES ETS
35 route Montpellier de FRONTIGNAN

SSP3931129 GEA DIVISION AIR ET REFRIGERATION
Zone artisanale Bordelaise La, La Peyrade FRONTIGNAN

SSP3931131 HYDRO SUD MECANIQUE SARL
37 avenue Vignerons des, BP 153 FRONTIGNAN

SSP3931133 AIRELEC INDUSTRIES
Clos Mimosas des, lot 2 FRONTIGNAN

SSP3931137 SOCIETE BLANC MARINE
Zone technique du Port, lot 1 FRONTIGNAN

SSP3931139 LE MERIDIEN
36 Zone artisanale bordelaise La, La Peyrade FRONTIGNAN

SSP3931141 CLIPPER VOILES
Zone technique du Port, lot 1 FRONTIGNAN

SSP3931143 ROBBLES OLIVIER ETS
39 avenue Célestin Amaud, La Peyrade FRONTIGNAN

SSP3931145 PRUNIAUX MARIE ETS
1 bis rue Hôtel de ville de l' FRONTIGNAN

SSP3931147 SCORY
route Balaruc de, site Lafarge FRONTIGNAN

SSP3931149 DESCHAUMES GARAGE RENAULT
10 bis route Montpellier de FRONTIGNAN

SSP3931151 FRONTIGNAN AUTOMOBILES
route Montpellier de - 10 ZIA du Bamier FRONTIGNAN

SSP3931153 RENOVE AUTOS
5 avenue Général de Gaulle du FRONTIGNAN

SSP3931155 GARAGE OCCITAN
rue Industrie de l' FRONTIGNAN

SSP3931157 FRONTIGNAN GARAGE
9 boulevard Victor Hugo FRONTIGNAN

SSP3931159 COMPTOIR AUTO ACCESSOIRE SERVICE (CAAS)
2 Zone artisanale ancien Pont, lot 2, La Peyrade FRONTIGNAN

SSP3931161 CARROSSERIE MICHON
4 avenue Général de Gaulle du FRONTIGNAN

SSP3931163 CARROSSERIE AUTO GRUAT
111 route Montpellier de - La Peyrade FRONTIGNAN

SSP3931165 TRIP MOTOS
27 boulevard République de la FRONTIGNAN



Liste des sites BASOL (à moins de 500 mètres)

BAse de données de pollution des SOL

Aucun site BASOL a moins de 500 mètres



Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

📍 LES BLOCS 34110 Frontignan 📏 302 mètres

🏭 **MEDITHAU**
Pêche et aquaculture

🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0003700632

📍 Lieu-dit Près Saint Martin 34112 Frontignan 📏 302 mètres

🏭 **SIVOM Frontignan - CET2 - Près St Martin**

🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0003701693

📍 ROUTE DEPARTEMENTALE 2 34110 Frontignan 📏 302 mètres

🏭 **SAS CEMEX BETONS SUD OUEST**
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques

🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0003701944

📍 ZA La Peyrade 34110 Frontignan 📏 302 mètres

🏭 **DYNAFLOR**

🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0003702048

📍 5 rue des Péniches 34110 Frontignan 📏 302 mètres

🏭 **Eiffage Génie Civil**

🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0003702708

📍 ZAE du Mas de Klé - 1 rue de Montgolfier 34110 Frontignan 📏 302 mètres

🏭 **Pépinière Sport et Paysage (PSP)**
Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager

🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0003704051

📍 2 rue Joseph de Montgolfier 34110 Frontignan 📏 302 mètres

🏭 **ZEZETTE LA BELLE EPOQUE**
Industries alimentaires

🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0003704172

📍 34110 Frontignan 📏 302 mètres

🏭 **Carrières des Roches Bleues**

🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0003701164

📍 rue Jean Glono 34110 Frontignan 📏 302 mètres

🏭 **RECYCLAGE COCHET**
Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération

🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0003701842

📍 Route de Balaruc - chez Languedoc Agrégats 34110 Frontignan 📏 302 mètres

🏭 **BIOCAMA INDUSTRIE**
Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion

🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0003701945

📍 24 avenue de la Bordelaise 34110 Frontignan 📏 302 mètres

🏭 **SERVANT prestations**
Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises

🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0003702521

📍 83 chemin de la Calade 34110 Frontignan 📏 302 mètres

🏭 **Monsieur GUERRERO**

🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0003703977

📍 ZA du Mas de Klé - 5 rue de Montgolfier 34110 Frontignan 📏 302 mètres

🏭 **La cure Gourmande**
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles

🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0003704052

📍 6 lot Mas de Klé 34110 Frontignan 📏 302 mètres

🏭 **GOMILA**

🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0003704173

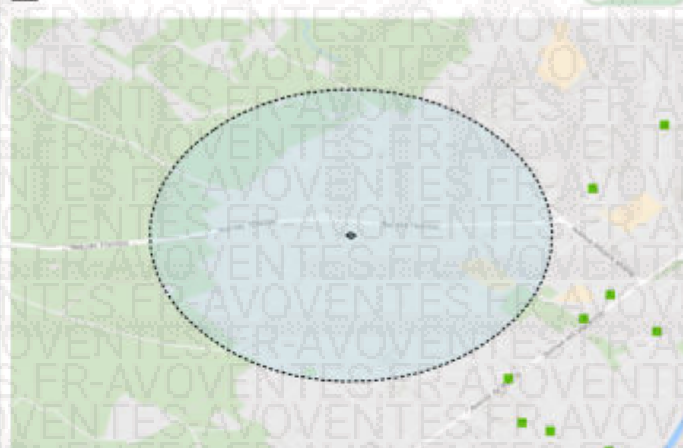
 avenue de la méditerranée 34110 Frontignan  302 mètres	 La Peyrade 34110 Frontignan  302 mètres
 SCI la Meuse (NC) 	 SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération
 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0003704254	 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0003704270
 4 Rue Joseph Mongolfier 34110 Frontignan  302 mètres	 14 AV DU MUSCAT - BP 136 34112 Frontignan  302 mètres
 SEEP 	 SCAV Le Muscat de Frontignan Fabrication de boissons
 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0003704375	 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0053400373

✓ Pas de risque

SIS

△

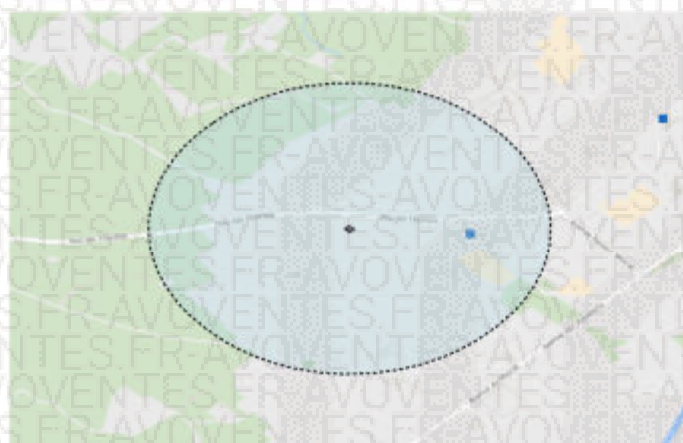
✓ 0 Sites



BASIAS

 BASOL

18 Sites





Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement | Ministère du Développement Durable

PRÉFECTURE
Hérault
COMMUNE
FRONTIGNAN

ADRESSE DE L'IMMEUBLE
55 Avenue Jean Moulin
34110 FRONTIGNAN

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

CATASTROPHE NATURELLE	DÉBUT	FIN	ARRÊTÉ	JO DU	INDÉMNISATION
 Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	28/02/2018	02/03/2018	23/05/2018	22/06/2018	☐ OUI ☐ NON
	27/11/2014	29/11/2014	03/03/2015	04/03/2015	☐ OUI ☐ NON
	16/12/1997	19/12/1997	02/02/1998	18/02/1998	☐ OUI ☐ NON
	19/12/2025	28/12/2025	19/01/2026	24/01/2026	☐ OUI ☐ NON
	22/10/2019	22/10/2019	13/01/2020	29/01/2020	☐ OUI ☐ NON
	28/02/2018	02/03/2018	17/04/2018	30/05/2018	☐ OUI ☐ NON
	26/11/2014	28/11/2014	17/02/2015	19/02/2015	☐ OUI ☐ NON
 Inondations et/ou Coulées de Boue	17/09/2014	19/09/2014	04/11/2014	07/11/2014	☐ OUI ☐ NON
	04/10/2013	04/10/2013	21/01/2014	24/01/2014	☐ OUI ☐ NON
	30/08/2012	30/08/2012	30/11/2012	06/12/2012	☐ OUI ☐ NON
	13/09/2006	14/09/2006	22/02/2007	10/03/2007	☐ OUI ☐ NON
	02/12/2003	03/12/2003	19/12/2003	20/12/2003	☐ OUI ☐ NON
	06/09/1999	06/09/1999	03/03/2000	19/03/2000	☐ OUI ☐ NON
	03/09/1999	03/09/1999	28/01/2000	11/02/2000	☐ OUI ☐ NON
 Inondations Remontée Nappe	17/10/1994	28/10/1994	12/01/1995	31/01/1995	☐ OUI ☐ NON
	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	☐ OUI ☐ NON
 Sécheresse	28/02/2018	02/03/2018	24/12/2018	30/01/2019	☐ OUI ☐ NON
	01/01/2024	31/12/2024	20/05/2025	24/05/2025	☐ OUI ☐ NON
	01/04/2023	31/12/2023	18/06/2024	02/07/2024	☐ OUI ☐ NON
 Tempête	01/04/2019	30/09/2019	29/04/2020	12/06/2020	☐ OUI ☐ NON
	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	☐ OUI ☐ NON
 Vents Cycloniques	27/10/2024	27/10/2024	16/12/2024	21/12/2024	☐ OUI ☐ NON

	02/02/2026	
Nom et visa du vendeur	Etabli le	Visa de l'acquéreur
Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire		

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ÉLOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ÉLOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr